



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Accusé de réception en préfecture
038-253805105-20220930-2022-IV-003a-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

CONTRAT DE BASSIN ROMANCHE 2022-2024



SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	4
Un contrat qui en amène un autre... ..	4
Le SYMBHI, le porteur du contrat de bassin 2022 – 2024.....	4
La gestion de l’eau en quelques compétences.....	6
1. Les caractéristiques géographiques du bassin versant Romanche.....	7
1. Un bassin versant de montagne contrasté.....	7
OCCUPATION HUMAINE	8
Un territoire peu peuplé mais très touristique	8
HYDROLOGIE	8
Pas de problème de pénurie, mais d’abondance, et un module fortement anthropisé	8
L’HYDROGEOLOGIE	9
Une géologie variée permet une ressource disponible, et néanmoins par endroits vulnérable	9
FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE	10
Des cours d’eau aménagés de longue date pour lesquels on cherche à retrouver une dynamique plus naturelle, en anticipant les effets du changement climatique	10
QUALITE DES EAUX	11
Aujourd’hui bonne grâce à de sérieux efforts de traitement des eaux usées.	11
QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	12
Des milieux aquatiques en bon état, avec une amélioration notable de la continuité écologique, mais toujours sous pressions	12
2. Focus sur les ouvrages limitant la continuité longitudinale et les travaux de restauration visant à l’améliorer.....	13
3. Point sur les masses d’eau	14
Eaux superficielles	14
Eaux souterraines.....	15
2. Bilan du premier contrat rivière : la réussite d’un contrat ambitieux et l’évidence de son prolongement.....	16
3. Les enjeux dégagés à l’issue du bilan qui justifient la poursuite de la dynamique contractuelle .	17
4. Comment ces enjeux peuvent-ils être traités dans le cadre d’un contrat de bassin ?	18
5. La stratégie du contrat de bassin Romanche pour contribuer à la mise en œuvre du PDM, aux objectifs prioritaires du 11 ^{ème} PROGRAMME ET au SAGE Drac Romanche	18
1. Les pressions identifiées dans le SDAGE Rhône Méditerranée et le Programme de mesures 2022-2027	19

2.	La cohérence du contrat avec les objectifs du SAGE Drac – Romanche.....	22
3.	Une stratégie de contrat pertinente mais qui ne résout pas tous les problèmes.....	22
6.	Articulation avec les autres programmes et procédures en cours sur le bassin versant.....	22
1.	LE SAGE Drac Romanche.....	22
2.	Le Contrat d’Agglomération 2020-2023 – Grenoble-Alpes Métropole.....	23
3.	Le Plan Pluriannuel de Gestion et de restauration des affluents de la Romanche aval – Grenoble-Alpes Métropole.....	24
4.	Les plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	24
5.	Les Programmes d’Actions de Préventions des Inondations (PAPI) – SYMBHI.....	25
6.	Le contrat de rivière Drac.....	27
7.	Le contrat EDF-Agence de l’Eau.....	27
8.	La convention EDF - CLE.....	28
7.	Animation et mise en œuvre du contrat de bassin 2022-2024	28
1.	La structure porteuse	28
2.	La gouvernance	29
3.	La CLE Du SAGE Drac Romanche : instance de concertation.....	29
4.	Les Maîtres d’Ouvrage	30
5.	Le suivi et l’évaluation des actions – bilan prévu et indicateurs.....	30
8.	Le Contrat stricto sensus	31
1.	Le périmètre.....	31
2.	L’enveloppe.....	31
3.	La durée du contrat	31
4.	L’engagement du SYMBHI en tant que structure porteuse.....	32
5.	Les engagements des maitres d’ouvrages	32
9.	engagements financiers	32
1.	Répartition par financeurs	32
2.	Engagement de l’AERMC.....	33
➔	Garantie de financement et de taux d’aides.....	34
➔	Majoration de taux.....	34
3.	Engagement du Département.....	35
10.	Publicité	35
11.	Modification et résiliation	36
12.	Fiches actions détaillées	36

ANNEXES

PREAMBULE

Un contrat qui en amène un autre...

En 2007, afin de mettre en œuvre l'approche globale et cohérente de la gestion de l'eau à l'échelle de tout le bassin versant, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Drac Romanche a impulsé la mise en œuvre d'un premier contrat rivière, rassemblant partenaires techniques et financiers.

Ce contrat de Rivière Romanche a été conduit, d'abord par le SACO puis par la CCO, entre 2013 et 2019. Il a fait l'objet d'une évaluation entre 2020 et 2021. Les enjeux du territoire et la volonté des acteurs locaux (la CLE, le comité de rivière, et le SYMBHI, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) justifient la poursuite de cet outil opérationnel d'application du SAGE Drac Romanche.

Or le 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse arrivera à échéance fin 2024. 2025 marquera le démarrage du 12^{ème} programme d'aides. L'Agence de l'eau, principal financeur des actions des contrats rivière ne peut s'engager sur un contrat qui serait « à cheval » entre ses 2 programmes. Il est difficile de bâtir un deuxième contrat rivière dans ces conditions ; en revanche, **un contrat de bassin**, plus court (3 ans) et plus simple à élaborer administrativement, est réalisable. Il s'inscrit dans la fin du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau, en suivant les mesures du PDM (Programme de Mesures) en cours et permet de mobiliser les mêmes bonus contractuels que les contrats de rivières.

Le comité de rivière du 05 juillet 2021 et le comité technique du 6 janvier 2022, rassemblant la CLE, l'Agence de l'Eau, le président du comité de rivière Romanche, la DDT et le SYMBHI, ont validé cette proposition.

Le SYMBHI, le porteur du contrat de bassin 2022 – 2024.

Le SYMBHI a été créé par un arrêté préfectoral le 26 mars 2004 pour porter des grands projets d'aménagements sur les rivières Isère, Drac et Romanche, sur les thèmes de la protection contre l'inondation et de la préservation des milieux naturels liés à l'eau. Il était donc à l'origine essentiellement un aménageur.

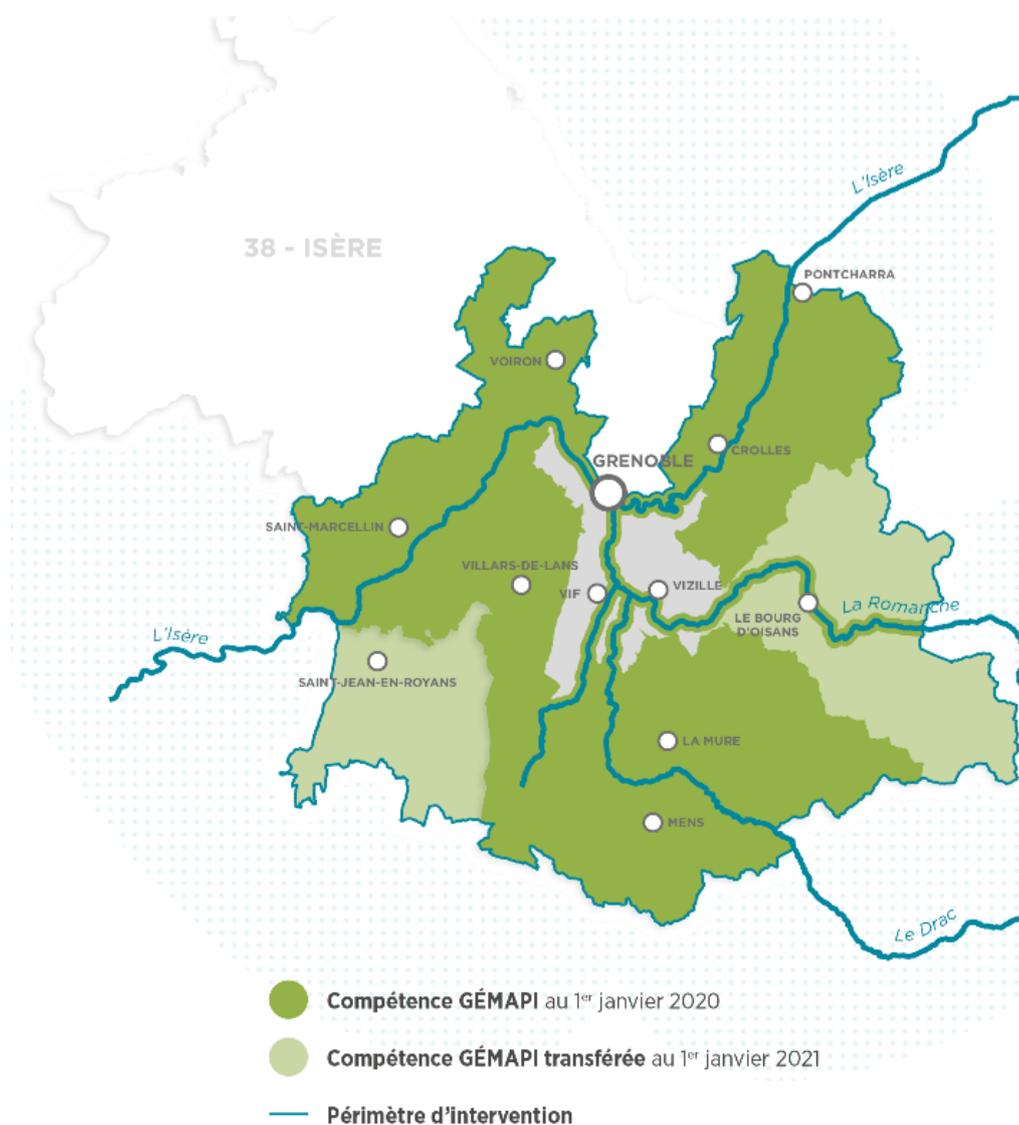
Le contexte de prise de compétence obligatoire de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par les intercommunalités au 1er janvier 2018, dans le cadre du dispositif réglementaire renouvelé par les lois MAPTAM et NOTRe, a impliqué une évolution profonde du syndicat mixte.

Il a vocation aujourd'hui à être l'opérateur d'aménagement et de gestion de rivières sur le bassin versant isérois de la rivière Isère. C'est pourquoi le Symbhi a intégré au 1er janvier 2019, l'Association Départementale Isère Drac Romanche et le Sigreda (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents) et s'est vu transférer la compétence sur les affluents de l'Isère en Grésivaudan. Au 1er janvier 2020, le transfert de la compétence s'est poursuivi sur les territoires du Voironnais (intégration du SYLARIV), du Sud-Grésivaudan et de Vercors-Bourne. Au 1er janvier 2021, ce transfert est enfin élargi aux affluents de l'Oisans et au secteur drômois du Vercors-Royans.

Le syndicat regroupe désormais, outre le Département de l'Isère, 10 intercommunalités (Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, la Communauté de Communes de l'Oisans, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, la Communauté de Communes de la Matheysine, du Trièves, de Bièvre-Est, du Massif du Vercors et du Royans-Vercors).

Le nouveau SYMBHI élargi conduit les missions GEMAPI et du grand cycle de l'eau sur ce territoire et mutualise les moyens et les capacités d'ingénierie à cette échelle. Il porte notamment à ce titre 5 Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et 5 contrats de rivières à différents niveaux d'avancement.

Le SYMBHI tel qu'il existe aujourd'hui incarne la volonté des intercommunalités et du Département d'organiser de manière mutualisée et concertée l'exercice de la compétence GEMAPI, mission d'intérêt public, et de mettre en commun des moyens à l'échelle de bassins versants.



Ce document présente le cadre géographique, les contextes politique et administratifs de la gestion de l'eau, les acteurs et partenaires, ainsi que les enjeux du bassin versants et la stratégie retenue pour y répondre, via un programme d'actions tenant compte des priorités de l'Agence de l'Eau (notamment selon le programme de mesures 2022 – 2027).

La gestion de l'eau en quelques compétences...

Les compétences pour la gestion de l'eau, qu'elles relèvent du petit cycle ou du grand cycle, sont assurées à différents échelons administratifs :

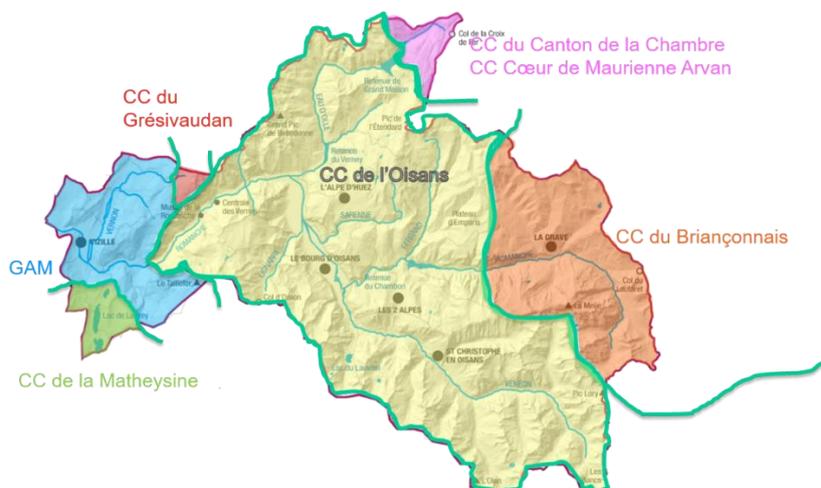
La compétence eau potable est communale pour les communes de l'Oisans, celles du Briançonnais et celles de la Matheysine, soit 2/3 des communes du bassin versant Romanche, et intercommunale pour les 11 communes de la Métropole grenobloise, 1 du Grésivaudan, et 2 de la Maurienne.

La compétence assainissement est intercommunale sur tout le territoire, portée par les 7 EPCI (déléguée au SACO pour les 19 communes de la communauté de communes de l'Oisans).

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est également intercommunale, avec un transfert intégral de la compétence au SYMBHI (Syndicat Mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) sur les périmètres des communautés de communes de l'Oisans, du Grésivaudan et de la Matheysine, et partiel sur le périmètre de la Métropole de Grenoble. Le SYMBHI exerce la compétence GEMAPI sur toute la partie iséroise du bassin versant de la Romanche, en dehors des affluents de la Romanche situés sur le périmètre de la Métropole. Côté Savoie, le Syndicat du pays de Maurienne (SPM) a pris en main la compétence. Dans les Hautes-Alpes, elle est exercée par la communauté de communes du Briançonnais.

1. LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES DU BASSIN VERSANT ROMANCHE

La Romanche prend sa source dans le massif des Écrins à 2 150 mètres d'altitude et se jette dans le Drac à Champ-sur-Drac à 250 m d'altitude, au sud de Grenoble, après un parcours de 76 km. Son bassin versant, majoritairement montagnard, s'étend sur 1 220 km². Il regroupe 35 communes du département de l'Isère, 2 des Hautes-Alpes et 2 de Savoie. Il s'étend sur 7 intercommunalités en englobant l'intégralité du territoire de la communauté de communes de l'Oisans.

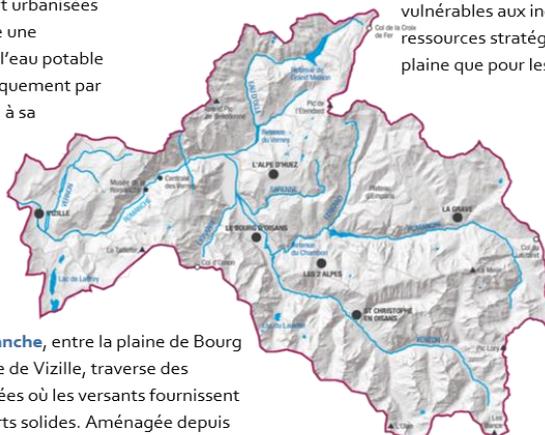


1. Un bassin versant de montagne contrasté

Le bassin versant de la Romanche couvre 1222 km². Dans ce territoire essentiellement montagnard, on distingue 4 entités :

La basse Romanche, en plaine de Vizille, est endiguée entre des zones fortement urbanisées (habitat et industries). Elle présente une ressource en nappe, exploitée pour l'eau potable en amont de Vizille et exploitée uniquement par l'industrie, car trop polluée, en aval, à sa confluence avec le Drac.

La plaine de Bourg d'Oisans, au sein de laquelle confluent 3 cours d'eau majeurs : la Sarenne, la Lignarre et l'Eau d'Olle. Le faciès est celui d'une rivière de plaine très endiguée. A la fois habitée et cultivée, la plaine présente des enjeux humains très vulnérables aux inondations. Elle abrite des nappes alluviales, ressources stratégiques en eau tant pour les habitants de la plaine que pour les habitants de la cuvette grenobloise.



La moyenne Romanche, entre la plaine de Bourg d'Oisans et la plaine de Vizille, traverse des gorges très encaissées où les versants fournissent de nombreux apports solides. Aménagée depuis une centaine d'années de nombreux seuils et barrages hydroélectriques, elle retrouve progressivement une continuité écologique et de transport solide par leur aménagement ou arasement.

La haute Romanche en amont de Bourg d'Oisans, drainée par le Vénéon et la Romanche amont (et son affluent Ferrand). Ces torrents ont des fortes pentes ; combes et ravines mettent en mouvement des apports solides conséquents. Cette entité est peu peuplée mais équipée en ouvrages hydroélectriques. Les enjeux humains sont principalement routiers.

OCCUPATION HUMAINE

Un territoire peu peuplé mais très touristique

Le bassin versant de la Romanche s'étend sur 1220 km² et regroupe 35 communes. Majoritairement montagnard, le bassin versant présente une urbanisation relativement modérée comparativement à sa taille, concentrée dans les plaines et les stations de ski. La population permanente est d'environ 36 000 habitants, mais peut atteindre 125 000 personnes en période hivernale.

Le développement de ce territoire s'est façonné autour de l'eau, avec au début du XX^{ème} siècle, la création de nombreuses usines électrométallurgiques et électrochimiques en moyenne Romanche, l'essor de l'hydroélectricité, et plus tard le succès des stations de ski.

La majorité du territoire amont vit aujourd'hui du tourisme d'hiver et d'été ; les seuls établissements industriels, en dehors de l'hydroélectricité qui reste prépondérante sur l'ensemble du bassin versant, sont désormais situés à l'aval (Ferropem en moyenne Romanche et plate-forme chimique de Jarrie), proches de l'agglomération grenobloise.

HYDROLOGIE

Pas de problème de pénurie, mais d'abondance, et un module fortement anthropisé

En régime naturel, la Haute Romanche et l'Eau d'Olle présentent un régime nival (hautes eaux au printemps et étiages en hiver) alors que le Vénéon est soumis à un régime glaciaire (hautes eaux en été et étiages en hiver) puis nivo glaciaire en aval. L'aval du bassin versant est sous un régime pluvial à influence nivale : les hautes eaux et les étiages suivent directement la pluviométrie.

Sauf situations locales exceptionnelles, les cours d'eau du bassin versant de la Romanche ne sont pas en déficit quantitatif.

Mais cette quantité d'eau transite de façon irrégulière. Compte-tenu de la topographie de l'amont du bassin versant et des régimes hydrauliques, les crues sont fréquentes. Les plus importantes et destructrices ont eu lieu au XIX^è siècle. Les plus récentes (septembre 1968, août 1987, mai 2008) décennales ou bi-décennale, n'ont cependant pas détruit de digues. La crue de référence sur la basse Romanche est celle de septembre 1940 d'un débit estimé à 580 m³/s à la sortie de la plaine de l'Oisans. Son module est estimé à 37.4 m³/s.

Les grands ouvrages hydroélectriques (Grand Maison, Chambon) artificialisent les régimes des cours d'eau du bassin versant et les variations de débit ne suivent plus les conditions météorologiques.

La fonte incontestée des glaciers va conduire d'ici 50 ans à une modification du régime hydrologique du Vénéon, qui deviendra davantage nival. L'ensemble du bassin versant de la Romanche pourrait évoluer vers un régime nivo-pluvial plus irrégulier et connaître ainsi des crues à la fois plus fréquentes et plus importantes (prospectives du GIEC).

Quant aux débits moyens, les perspectives d'évolutions climatiques en montagne annoncent leur diminution de 30 à 40 % d'ici 50 ans (diminution déjà constatée au cours de la dernière décennie par le Parc des Ecrins et par les professionnels de l'hydroélectricité).

L'HYDROGEOLOGIE

Une géologie variée permet une ressource disponible, et néanmoins par endroits vulnérable

La ressource en eau souterraine est essentiellement constituée par les petits aquifères de tête de bassin et par les nappes d'accompagnement des cours d'eau en plaine (nappe de la Romanche dans la plaine de Bourg d'Oisans, nappe de l'Eau d'Olle, nappe de la Romanche aval dans la plaine de Vizille), le tout alimenté par les glaciers, la neige et la pluie. Il n'y a pas d'étude volume prélevable menée à l'échelle du bassin versant qui indique précisément à la fois la ressource, sa disponibilité et les volumes prélevés. Cependant le bassin n'est pas repéré comme en déficit quantitatif dans le SDAGE.

Les besoins en eau potable (AEP) à l'échelle de tout le bassin versant de la Romanche étaient estimés à 8 600 000 m³/an en 2010 et projetés à plus de 9 millions de m³/an pour 2025¹. Depuis, certains projets de développement, notamment dans les petites stations de ski, ont été revus à la baisse, tandis que les communes en couronne de Grenoble-Alpes Métropole ont gagné en population. Il est difficile de chiffrer plus précisément le prélèvement AEP de 2022 sans une centralisation des données de prélèvement et de distribution.

Le ratio entre les volumes distribués dans chaque commune et le nombre d'équivalent-habitant montre des résultats très révélateurs de (l'illusion d') l'abondance de l'eau : si le besoin AEP de base est en moyenne de 55 m³/an/habitant en France, très peu de communes du bassin versant s'en approchent et certaines en sont très loin.

Le bilan ressource/besoin établi lors du renouvellement du SAGE Drac Romanche en 2018 est positif sur l'ensemble du bassin versant. À un niveau plus local, en altitude, on observe néanmoins des situations de tension sur la ressource, soit à l'étiage d'hiver, en station de ski, soit à l'étiage d'été, comme à Cholonge ou Villard Reculas.

La nappe de la Plaine de Vizille est exploitée et protégée ; celle de l'Eau d'Olle est protégée (DUP et périmètre clôturé) mais n'est pas exploitée ; celle de Bourg d'Oisans est considérée comme nappe stratégique pour les générations futures dans le SAGE et le SDAGE mais ne dispose d'aucun statut de protection réglementaire et gestionnaire identifié. Ces nappes sont considérées comme ressources stratégiques.

¹ Analyse des Schémas directeurs AEP de 2013 réalisés sur toutes les communes du bassin versant + mise à jour 2019.

FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE

Des cours d'eau aménagés de longue date pour lesquels on cherche à retrouver une dynamique plus naturelle, en anticipant les effets du changement climatique

L'hydromorphologie naturelle du bassin versant Romanche est très contrastée d'un sous bassin à l'autre. Elle est liée à la nature géologique du substrat et aux formes d'érosion qui s'y exercent. Il résulte de cet apport hétérogène des têtes de bassin un transport solide non linéaire dont la connaissance est encore à affiner. Les apports conséquents à la confluence Vénéon-Romanche ont une incidence sur la morphologie de la rivière. Les zones d'exhaussement (continu ou temporaire) alternent avec des zones de chenalisation ou de pavage, des zones d'incision, ou des zones de tressage. De l'amont à l'aval on distingue :

- Le Vénéon en substrat de roche cristalline, soumise à une forte érosion glaciaire, périglaciaire et tardiglaciaire fournit un volume important de matériaux dont ceux à forte granulométrie tardent à progresser vers l'aval, contrairement aux farines glaciaires de l'amont et des schistes au droit de Venosc, plus fins et mobilisables.
- La Haute Romanche apporte elle aussi une part de transport solide grossier mais qui ne franchit pas la retenue du Chambon. Elle apporte au contraire une grande quantité de matériaux fins issus des schistes de la partie Est du massif. Ces matières restent en suspension et transitent avec le flux ou se déposent et sont chassées lors des curages de la retenue.
- Au niveau de la confluence avec le Vénéon/secteur du Buclet, la rivière bénéficie d'un espace de liberté que les sédiments fins contribuent à colmater.
- La Romanche est ensuite endiguée dans la plaine du Bourg-d'Oisans. Son espace de liberté y est très contraint et limite le rechargement en sédiments.
- L'Eau d'Olle, tête de bassin plus arrosée connaît une érosion en continu, malgré une géologie résistante. Ses matériaux ne franchissent pas la double barrière des deux retenues du Verney et de Grand Maison.
- La moyenne Romanche, gorges en roches cristallines, collecte les transports solides grossiers de ses versants. Arrivée dans la plaine de l'île Falcon, elle bénéficie d'un deuxième espace de liberté, à nouveau contraint par les digues dans la traversée de la plaine de Vizille.
- En aval du Péage de Vizille, la Romanche perd sa capacité de transport et sa confluence avec le Drac augmente les risques d'inondation.
- Le Vernon charrie les apports solides grossiers issus des plaquages morainiques de la partie amont de son bassin.
- Enfin, le plateau Matheysin se différencie par ses plaquages morainiques et contribue peu à la morpho-dynamique de la Romanche.

Cette hydromorphologie a été corrigée de longue date par les aménagements en rivière et en bordure. Les digues, en accélérant le flux ont eu pour incidence une incision du lit. Les seuils supports de prises d'eau ont ralenti la progression du transport solide et concouru également à rendre la rivière plus érosive de façon discontinue. Les extractions de graviers ont limité les apports et leur transport et, par-là, la création de faciès en tresses... Autant d'effets secondaires des interventions sur le lit des cours

d'eau que les actions du premier contrat rivière ont eu pour objectif de réduire ou d'annuler. En effet, en 2012, la qualité physique des cours d'eau du bassin versant de la Romanche était globalement satisfaisante en haute Romanche et sur les affluents, mais médiocre dans les fonds de vallée de l'Oisans à Vizille en raison de la forte anthropisation des cours d'eau. Le PAPI en préparation sur la Plaine de l'Oisans, la Romanche moyenne et aval, et le Vénéon coordonne études et programmation des travaux nécessaires à une hydromorphologie plus naturelle et plus efficace en matière de protection des enjeux.

Dans l'ensemble, si le bassin versant a nettement progressé vers le « bon état écologique » attendu dans le SDAGE, il est encore repéré comme nécessitant des mesures concernant l'altération du régime hydrologique, de la morphologie et de la continuité écologique. De fortes contraintes latérales et longitudinales, héritages historiques, caractérisent la majeure partie des cours d'eau du bassin. On retrouve donc logiquement la résolution de ces pressions dans le PDM du SDAGE 2022-2027 pour le bassin versant de la Romanche.

Certaines altérations, dues notamment à des seuils anciens, demeureront ; elles ne sont aujourd'hui plus effaçables, au risque de trop déstabiliser le lit de la rivière. Ainsi, la moyenne Romanche n'a-t-elle pas été classée en liste 2 (en raison de sa forte modification et de la bonne volonté des partenaires²).

Le bassin versant du Vernon présente à lui seul la même problématique que l'amont et l'aval de la Romanche : sa partie haute est sujette à l'érosion, dans les fortes pentes boisées, et les matériaux transportés dans la partie basse, plus plane et surtout plus corrigée, contribuent à encombrer l'écoulement

QUALITE DES EAUX

Aujourd'hui bonne grâce à de sérieux efforts de traitement des eaux usées.

D'une situation dégradée en 2002 sur le plan bactériologique, la qualité des eaux de surface est aujourd'hui attestée. Les secteurs auparavant dégradés souffraient d'absence ou de sous dimensionnement des systèmes de traitement des eaux usées (notamment pour le paramètre azote). Les variations de populations, perturbaient le fonctionnement des STEP et la qualité des rejets, notamment quand l'augmentation des effluents liée au tourisme hivernal était concomitante de l'étiage.

Dans le cadre du premier contrat rivière, de nombreuses actions ont permis la construction ou la reprise de STEP, la création de systèmes de traitement en site isolés (refuges par ex) et la vérification des systèmes autonomes existants. Le traitement des effluents domestiques du territoire est ainsi assuré à 97 %.³

² Les raisons de non classement peuvent être : inutile car continuité assurée / franchissabilité impossible même avec adaptations / bonne dynamique et volontariat affiché des partenaires en vue de l'amélioration de la franchissabilité. C'est cette dernière raison qui explique que la moyenne Romanche n'est pas un tronçon classé, alors même qu'elle n'est pas encore franchissable...

³ Ce chiffre concerne l'assainissement collectif. Les données d'assainissement non collectif ne sont pas disponibles à l'échelle de tout le bassin versant.

Les rejets agricoles qui ruisselaient dans le lac de Pétichet sont dorénavant interceptés, suite à un travail avec les agriculteurs et la construction d'ouvrages de rétention des effluents agricoles avant traitement. Les travaux sur le réseau de collecte des eaux usées des communes des lacs Laffrey et Pétichet ont été réalisés ou sont programmés.

En 2020, le bassin versant de la Romanche n'est pas identifié dans l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 comme souffrant de pressions particulières en matière de pollution, qu'elle soit d'origine domestique, agricole ou industrielle.

Les eaux souterraines étaient déjà de bonne qualité et sont l'objet de vigilance pour le demeurer.

QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

Des milieux aquatiques en bon état, avec une amélioration notable de la continuité écologique, mais toujours sous pressions

En lien direct avec la morphodynamique et la qualité des eaux, la qualité des milieux aquatiques du bassin versant de la Romanche est plutôt bonne, mais localement moyenne.

Qu'il s'agisse de l'hétérogénéité ou de la continuité, les caractéristiques naturelles ont été modifiées par les aménagements. Sur les torrents de montagne, la pente et les matériaux grossiers qui constituent les lits confèrent au milieu une bonne hétérogénéité. Celle-ci est cependant fortement réduite dans la plaine de Bourg d'Oisans, du fait de la rectification (anthropique) et du pavage (naturel) qui l'a suivi, du lit de la Romanche.

La connectivité longitudinale, elle est naturellement interrompue par des infranchissables liés à la topographie montagnarde, tandis que la connectivité latérale peut l'être par les passages en gorge des cours d'eau. Ces discontinuités sont également renforcées par les aménagements de berge ou de lits (digues, radiers, seuils, prises d'eau pour usage agricole ou aménagements hydroélectriques).

Ces caractéristiques des cours d'eau du bassin versant de la Romanche en font un cadre de vie pour la faune et la flore varié et attractif. Exception faite des portions en zone schisteuse, et portions en forte pente et aux eaux froides, défavorables aux invertébrés, la microfaune est de bonne qualité sur l'ensemble du bassin versant. En atteste la douzaine d'espèces de poissons présente dans les cours d'eau (au demeurant d'origine fortement anthropique) qui s'en nourrit. Néanmoins, on observe une tendance à la baisse de production piscicole, dont les raisons sont encore mal identifiées. La présence de fines plus fréquemment, en raison d'une gestion différente et de re lâchage plus régulier des sédiments fins des barrages, en serait une.

Les zones humides du bassin versant sont globalement en bon état mais elles sont toujours menacées. Des études plus poussées sur Huez et le Taillefer ont montré une certaine dégradation et parfois un mauvais état de conservation. Leur vulnérabilité est soulignée : pression urbaine en plaine de Bourg d'Oisans, pression urbaine et touristique en station de ski, surfréquentation au Taillefer ou pression agricole sur le plateau d'Emparis. 170 zones humides d'une superficie supérieure à 1 hectare ont été inventoriées, représentant au total 5 224 ha soit 4 % de la surface du bassin versant. 19 sont identifiées

comme prioritaires dans le SAGE pour environ 3380 ha. Parmi celles-ci, les tourbières sont un enjeu majeur à plusieurs titres (ressource, biodiversité, qualité de l'eau).

nom	code CEN	superficie (ha)	enjeux de restauration identifiés SAGE			pressions anthropiques
			hydrologique	bioécologique	physicochimique	
Plaine de l'Oisans	38RD0070	1712	très fort	très fort	très fort	urbanisme/agriculture/AEP
Ripisylve Lignare	38RD0144	306	très fort	très fort	très fort	urbanisme
Ripisylve du Vénéon	38RD0078	29	très faible	fort	fort	urbanisme/tourisme
Lacs Matheysine	38MA0007/9/16/18	285	très faible	fort	fort	agriculture/AEP/tourisme
Lac carrelet	38RD0068	12	très faible	fort	fort	urbanisme/tourisme
les Guillardières	38RD0021	185	fort	fort	très faible	agriculture
Côteplaine	38RD0012	14	fort	très faible	fort	pollution industrielle
Romanche (Vizille falcon)	38RD0047/121	118	fort	très faible	fort	pollution/AEP
Parc du Château Vizille	38RD0020	39	fort	très faible	fort	AEP
Tourbières Rif Nel	38RD0104	23	très faible	fort	très faible	neige culture , urbanisme
Tourbières de Chavannus	38RD0107	3	très faible	fort	très faible	neige culture , urbanisme
Marais du rif Tort	38RD0116	97	très faible	fort	très faible	agriculture
Taillefer plateau et lacs	38RD0075/74	694	très faible	fort	très faible	tourisme
Lac Praver	38RD0037	1	très faible	fort	très faible	tourisme

Les principales zones humides du bassin versant, leurs enjeux identifiés dans le SAGE Drac Romanche et les pressions anthropiques associées.

Les lacs naturels de haute montagne évoluent très rapidement en lien avec le changement climatique. Certains sont donc particulièrement suivis en tant que « lacs sentinelles » (Lauvitel, Muzelle). Les lacs de moyenne altitude et de plaine constituent des milieux d'intérêt pour la faune mais sont également très prisés des humains qui peuvent représenter une menace pour leur équilibre (piétinement, dérangement, pollution...). Le lac de Petichet était évalué en état moyen en raison de son eutrophisation, préjudiciable à l'ichtyofaune. Le traitement de ce problème est en cours.

Cette diversité des milieux aquatiques est favorable à une richesse que l'on retrouve répertoriée dans 43 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 sur le territoire du bassin versant de la Romanche. Toutes sont liées au réseau hydrographique et concernées par les milieux humides. Toutefois une attention particulière est portée aux espèces exotiques envahissantes. Celles-ci, comme partout ailleurs, ont amplement gagné du terrain, notamment en bordure des cours d'eau.

En parallèle des actions du premier contrat rivière, la compétence GEMAPI prise par les intercommunalités a permis d'avoir une vision globale du rôle des milieux aquatiques notamment dans la problématique inondation. Les programmes d'aménagement portés par le SYMBHI, leur intégration au sein des PAPI (en cours d'élaboration), donnent une perspective solide à la considération des milieux aquatiques et sur l'ambition de leur préservation.

2. Focus sur les ouvrages limitant la continuité longitudinale et les travaux de restauration visant à l'améliorer

La restauration de la continuité (piscicole et des matériaux solides) est un des enjeux du bassin versant qui a justifié une vigilance particulière durant le premier contrat rivière. Le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement recensait pour le bassin versant Romanche 15 barrages et 46 seuils en rivières en 2014. La question de la franchissabilité se pose pour tous ces obstacles. Le ROE en a défini 15 comme non conformes (8 barrages et 7 seuils). Parmi les barrages, les gros ouvrages comme Chambon, Verney, Grand Maison, ou les petits ouvrages perchés comme lac Mort, Goléon, ne seront jamais franchissables et ne sont de fait pas classés (donc pas de « non-conformité »). Quant aux cours d'eau, un seul tronçon

du Vénéon est classé en liste 2. Ainsi ce classement ne reflète pas l'importance de cet enjeu et des travaux déjà réalisés.

Les 5 barrages-prises d'eau EDF de la moyenne Romanche (Livet et Gavet) sont désormais non fonctionnels et sont en cours de démantèlement. Ils ont été remplacés par un seul ouvrage, équipé d'une passe à poissons. 4 des 5 seuils supports des anciens barrages EDF vont être dérasés, le cinquième sera aménagé pour être franchissable.

Les 9 seuils ASMR, de la moyenne Romanche, prochainement repris en gestion par le SYMBHI, sont étudiés en vue de leur dérasement ou leur aménagement. 6 sur 9 sont identifiés non conformes au ROE, nonobstant, la moyenne Romanche n'a pas été classée en liste 2 (en raison de sa forte modification et de la bonne volonté des partenaires).

Partout où cela était possible, les seuils ont été retirés (Tardy, Noyer Chut) parfois naturellement (Buclet). Le ruisseau de la Touche a été équipé d'une passe à poissons. Le barrage du Plan du Lac sur le Vénéon (seul ouvrage « non conforme » et en liste 2) va être aménagé en 2022.

Tandis que certains tronçons sont rendus franchissables, d'autres se voient nouvellement équipés. La petite hydroélectricité fait naître de nouveaux aménagements (Romanche amont à la Grave, torrent de Gavet, Sarenne,...).

La continuité longitudinale n'est donc pas encore réalisée tout au long de la Romanche, mais progresse. L'Agence de l'eau veille à ce que son soutien sur cette problématique aboutisse au bon état des cours d'eau.

3. Point sur les masses d'eau

Eaux superficielles

Le bassin de la Romanche compte 34 masses d'eau superficielles en rivière, 6 masses d'eau superficielles en lac définies par le SDAGE.

Parmi les masses d'eau superficielles, 6 ont un statut de fortement modifiées (3 lacs de retenue et 3 en rivière).

3 présentent un état écologique moyen avec un objectif moins strict pour 2027 (les 3 MEFM de rivière). On notera que 13 masses d'eau sont en bon état et 18 en très bon état.

Concernant l'état chimique, toutes masses d'eau superficielles sont en bon état.

Les masses d'eau du bassin versant de la Romanche sont plutôt en bon voire très bon état. Les objectifs poursuivis sur ce bassin s'orientent plutôt vers la préservation de la qualité des eaux.

La Directive Cadre sur l'Eau fixait l'atteinte du bon état (ou du bon potentiel pour les « masses d'eau fortement modifiées ») pour toutes les masses d'eau superficielles du bassin versant de la Romanche en 2015, pour l'état chimique et l'état écologique.

Pour l'atteinte du bon état écologique, cependant, l'exigence est moins proche sur certains tronçons. Ainsi, le Risque de Non Atteinte du Bon Etat en 2027 est-il mentionné pour les masses d'eau suivantes :

- Le lac de Petichet
- Le ruisseau de la Rive
- Le ruisseau du Vernon
- Toute la Romanche (2 ME : Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallées à la confluence avec le Drac / Romanche de la confluence avec le Vénéon à l'amont du rejet d'Aquavallées)
- L'Eau d'Olle à l'aval de la retenue du Verney
- La Lignarre
- La Sarenne
- Le Ferrand
- Le Vénéon
- Le Flumet

Les données collectées par la CLE Drac-Romanche depuis 2000 permettent de suivre l'évolution de la qualité des rivières.

Il reste des défis à relever en matière de dégradation morphologique dans la Romanche et l'Eau d'Olle à l'aval du Verney, en matière de lutte contre la pollution industrielle dans la Romanche à l'aval de l'ex-seuil Tardy (Vizille) et dans le canal de la Romanche.

Mais de manière générale, la qualité des eaux des rivières sur le bassin versant de la Romanche s'est nettement améliorée, résultat des nombreuses actions inscrites à la fois dans les SAGE de 2007 et 2018 et dans le contrat de rivière de 2013. On note en particulier une forte réduction des flux rejetés liés à la mise en place de stations d'épuration.

Eaux souterraines

Le territoire comporte 3 masses d'eau souterraines affleurantes identifiées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse :

- FRDG407 : « Domaine plissé bassins versants Romanche et Drac ».
- FRDG374 : « Alluvions de la Romanche, vallée de l'Oisans, eau d'Olle et Romanche aval »
- FRDG372 : « Alluvions du Drac et de la Romanche sous influence pollutions historiques industrielles de Jarrie et Pont-de-Claix » ; le Drac est un aquifère du plus haut intérêt pour l'agglomération grenobloise, tant pour les besoins en eau potable que pour les usages industriels.

Dans l'ensemble, les nappes du bassin versant Drac-Romanche présentent une très bonne qualité des eaux. La DCE fixait l'atteinte du bon état pour toutes les masses souterraines du bassin versant de la Romanche en 2015, que ce soit pour l'état quantitatif comme chimique.

Une seule masse d'eau souterraine, FRDG372 « Alluvions du Drac et de la Romanche sous influence des pollutions historiques des plateformes de Jarrie et Pont de Claix et sous l'agglomération grenobloise », est déclassée pour l'état chimique au regard des pesticides et des organochlorés (principalement issus d'une pollution historique industrielle connue et suivie). Sur cette masse d'eau souterraine dont la qualité est dégradée, l'échéance d'atteinte du bon état a été fixée à 2027.

Par ailleurs, la masse d'eau FRDG374, « Alluvions de la Romanche vallée d'Oisans, Eau d'Olle et Romanche aval », classée en bon état, est une ressource identifiée comme stratégique vis-à-vis de l'alimentation en eau potable.

Les atouts de ce bassin versant sont multiples : milieux naturels et paysages remarquables, diversité de la faune et de la flore, ressources en eau abondantes et de qualité, territoire bien préservé. Les défis à relever n'en sont pas moins nombreux : poursuite du traitement des pollutions, restauration morphologique des cours d'eau, amélioration de la continuité biologique, gestion du risque inondation, préservation des nappes d'intérêt patrimonial, adaptation au changement climatique...

2. BILAN DU PREMIER CONTRAT RIVIERE : LA REUSSITE D'UN CONTRAT AMBITIEUX ET L'EVIDENCE DE SON PROLONGEMENT

Avec 157 actions programmées (et seulement 12 % reportées ou abandonnées) et un budget de 109 M° d'€ consommé à 88 %, le contrat rivière a fait progresser :

- **La qualité de l'eau de surface.** Les schémas directeurs d'assainissement ont permis la programmation et la réalisation d'actions ciblées et l'objectif de collecte des eaux usées atteint presque 100 %. + 7860 EH sont raccordés depuis 2012 (4 petites STEP et des travaux de séparatif sont encore en projet). Une dizaine de refuges et restaurants d'altitude a bénéficié de diagnostic et des améliorations ont été conduites sur la moitié d'entre eux.
- **La qualité des milieux.** Les travaux de restauration ont permis de rendre plus de 13 km de rivière franchissables, de nombreuses études ont approfondi la connaissance du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et les zones humides et espèces exotiques envahissantes sont dorénavant mieux considérées (415 ha de tourbières ont été classés en APPB).
- **La protection contre les inondations.** Les travaux de sécurisation sont réalisés sur la Romanche aval ; les études se poursuivent sur la plaine de l'Oisans et le Vernon. L'ensemble est coordonné dans un PAPI intégrant génie civil et génie écologique.
- **La préservation de la ressource.** Une approche globale et prospective est possible grâce à la mise à jour des SDAEP, les rendements réseaux sont devenus conformes pour 21 communes, les prélèvements ont diminué pour 29 communes et la protection des captages a progressé pour 17 points d'eau. Le fonctionnement des nappes stratégiques de l'Oisans et de l'Eau d'Olle est aujourd'hui mieux connu, et leurs zones de vulnérabilité ont été délimitées et inscrites au SAGE Drac Romanche.

Le contrat a par ailleurs fait progresser la culture de l'eau auprès de tous les acteurs : élus, citoyens, scolaires, associations, etc. Le comité de rivière créé pour son pilotage est une instance plébiscitée.

3. LES ENJEUX DEGAGES A L'ISSUE DU BILAN QUI JUSTIFIENT LA POURSUITE DE LA DYNAMIQUE CONTRACTUELLE

Par rapport à l'état des lieux initial de 2012, l'état des lieux 2020 fait ressortir les mêmes enjeux mais certains ont pris une autre importance, dans un contexte sensiblement différent : **manifestations plus marquées des changements climatiques** (hausse des températures moyennes, même quantité de précipitations mais moins sous forme de neige et plus sous forme de pluies violentes et fréquentes, baisse des modules des cours d'eau) et **contexte sociétal nouveau** avec une fréquentation de la montagne comme terrain de récréation par les urbains immédiats et ignorants d'une « culture de la montagne ». La demande en eau, quels que soient les usages, et les pressions anthropiques est également toujours plus importante.

Certains enjeux sont plus complexes, avec des composantes multiples (la qualité des milieux comprend la morphologie, la continuité, la biodiversité), d'autres semblent plus simples à appréhender comme la qualité de l'eau. Certains concernent la totalité du territoire du bassin versant, d'autres sont concentrés sur les cours d'eau... L'importance et la hiérarchisation des enjeux ont été discutées au sein du comité rivière dans la perspective de la suite donnée au premier contrat.

Certains enjeux sont et seront traités par le contrat, d'autres par la CLE ou d'autres maîtres d'ouvrages. Quel que soit le pilotage, ils sont caractéristiques du bassin versant de la Romanche.

Ils peuvent être regroupés ainsi :

- **La préservation de la ressource.** À poursuivre en anticipation d'une diminution en têtes de bassin et en protégeant les nappes stratégiques.
- **La qualité de l'eau.** À garantir en terminant les actions de raccordement et traitement des eaux usées, avec un suivi continu.
- **La qualité des milieux aquatiques, rivières et zones humides** (morphologie, continuité, biodiversité). À améliorer de façon concrète, en synergie avec le traitement des enjeux de **sécurité par rapport aux inondations**, ainsi que le demande le SDAGE sur le bassin de la Romanche (Orientation fondamentale n°8 – carte 8A) avec une approche globale des impacts.
- **Le partage de la ressource et des milieux**, dans une nouvelle donne environnementale et une nouvelle demande sociétale. À assurer en équilibrant protection et fréquentation.
- **La gestion locale de l'eau.** À poursuivre et développer avec plus de moyens humains, dans une nouvelle donne administrative.
- **La communication.** A maintenir et renforcer pour sensibiliser les populations locales et le public scolaire, au travers d'actions de communication, en déclinaison de la stratégie de communication formalisée en annexe de l'accord cadre passé entre le SYMBHI et l'Agence de l'Eau (annexe 4 du présent contrat de bassin).

4. COMMENT CES ENJEUX PEUVENT-ILS ETRE TRAITES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE BASSIN ?

L'agence de l'eau apporte son soutien financier aux actions qui correspondent aux priorités identifiées dans le SDAGE et déclinées dans le Programme de Mesures (PDM) 2022-2027. Ces mesures visent notamment à réduire l'altération :

- du régime hydrologique,
- de la morphologie,
- de la continuité écologique.

Le SYMBHI, en charge de la problématique GEMAPI sur la Romanche et ses affluents à l'amont du bassin, et GAM, en charge de la problématique GEMAPI sur les affluents de l'aval, sont les principaux maîtres d'ouvrage sur ces actions. Deux PAPI sont en cours d'élaboration : le premier sur la Romanche dans la plaine de l'Oisans, les gorges de la Romanche, et la Romanche aval, en intégrant également le Vernon, le second sur les affluents de la Romanche en Oisans. Via le contrat de bassin, seront financés les coûts liés aux études environnementales des schémas d'aménagement de ces PAPI. Les travaux nécessaires pourraient être programmés sur un prochain contrat.

Dans le contexte précité, le contrat de bassin Romanche rassemble essentiellement les actions répondant au PDM et financées par l'Agence de l'eau à ce titre. Les autres actions pertinentes menées dans le cadre d'autres procédures ou partenariats seront mentionnées pour mémoire afin de montrer la cohérence de l'ensemble des actions entreprises concourant au bon état des masses d'eau du bassin versant.

Remarque : actuellement, les priorités identifiées dans le SDAGE ne permettent pas à l'Agence de l'Eau de contractualiser des projets relevant du petit cycle (alimentation en eau potable, assainissement domestique). L'engagement financier de l'Agence ne pourra donc porter que sur les projets de restauration des milieux aquatiques et humides, sur la préservation des ressources stratégiques, sur la mise en œuvre d'actions de communication et sensibilisation. Cependant, les maîtres d'ouvrage du bassin pourront saisir les opportunités qui verraient le jour en dehors de ce cadre de financement « contrat de bassin », par exemple en répondant aux appels à projet annuels « eau et biodiversité ».

5. LA STRATEGIE DU CONTRAT DE BASSIN ROMANCHE POUR CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE DU PDM, AUX OBJECTIFS PRIORITAIRES DU 11^{EME} PROGRAMME ET AU SAGE DRAC ROMANCHE

1. Les pressions identifiées dans le SDAGE Rhône Méditerranée et le Programme de mesures 2022-2027

Le SDAGE Rhône Méditerranée a défini 9 **orientations fondamentales**. Le contrat de bassin Romanche est particulièrement en adéquation **avec 5 d'entre elles** :

- OF 0 : « S'adapter aux effets du changement climatique »,
- OF 1 : « Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité »,
- OF 3 : « Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau »,
- OF 4 : « Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux »,
- OF 6 : « Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides »,
- OF 6A : « Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques »,
- OF 6B : « Préserver, restaurer et gérer les zones humides »,
- OF 6C : « Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau »,
- OF 7 : « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir »,
- OF 8 : « Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ».

Le **Programme de Mesures** cible pour certaines masses d'eau du bassin versant de la Romanche des mesures à mettre en œuvre pour répondre aux pressions identifiées dans les domaines de la morphologie, de la continuité écologique, des zones humides et de la gestion quantitative de la ressource en eau en adaptation au changement climatique. Les tableaux ci-après présentent ces indications selon les masses d'eau.

Morphologie des cours d'eau

Code ME	Libellé masse d'eau	Code mesure	Libellé mesure
FRDR10151	Ruisseau La Rive	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR10209	Ruisseau du Vernon	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR329a	La Romanche de la confluence avec le Vénéon à l'amont du rejet d'Aquavallées	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR329b	La Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallées à la confluence avec le Drac	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR333	La Lignarre	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR334	La Sarenne	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
FRDR335a	Le Vénéon	MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau

Continuité écologique des cours d'eau

Code ME	Libellé masse d'eau	Mesure	Libellé mesure
FRDR10209	Ruisseau du Vernon	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
FRDR329b	La Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallées à la confluence avec le Drac	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
FRDR335a	Le Vénéon	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

Zones humides

Code ME	Libellé masse d'eau	Mesure	Libellé mesure
FRDR10209	Ruisseau du Vernon	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
FRDR333	La Lignarre	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
FRDR11279	Le Rif Garcin	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio ; surface en herbe ; assolements, maîtrise foncière)
FRDR 329a	La Romanche de la confluence avec le Vénéon à l'amont du rejet d'Aquavallées	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
FRDR 329b	La Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallées à la confluence avec le Drac	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel

Gestion quantitative de la ressource en eau et adaptation au changement climatique

Code ME	Libellé masse d'eau	Mesure	Libellé mesure
FRDL83	Lac de Pétichet	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
FRDR11572	Ruisseau Le Flumet	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

En plus de ce cadrage précis masses d'eau / mesures, au-delà des zones humides rivulaires identifiées ci-dessus, les secteurs du Taillefer, des Grandes Rousses, de la plaine de l'Oisans et du plateau d'Emparis sont particulièrement visés.

Les 13 réservoirs biologiques du bassin versant sont également à prendre en compte autant que possible pour prioriser les interventions.

- ➔ **Le contrat de Bassin Romanche 2022 – 2024 répond partiellement au PDM 2022 - 2027.** Certaines actions qui seraient nécessaires pour y répondre ne sont pas assez mûres pour être engagées dans cette temporalité (pour le Rif Garcin par exemple, la révision du DOCOB Natura 2000 Taillefer inclura la concertation avec les agriculteurs) ; d'autres nécessitent une phase d'étude préalable importante (inscrites au contrat), dont les travaux assortis seront engagés ultérieurement. C'est le cas des études préparatoires aux PAPI. Pour le ruisseau du Flumet, les modalités de partage de la ressource en eau pourront être envisagées à la suite de l'étude en cours portée par la CLE sur la conciliation des usages et la neige de culture.

TERRITOIRE CONCERNE PROJET CONCERNE	Bassin versant Romanche	Libellé masse d'eau	Lac de Petichet	ruisseau la Rive	ruisseau du Vernon	ruisseau le Flumet	Romanche de la confluence avec le Vénéon à l'amont du rejet d'Aquavallées	Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallées à la confluence avec le Drac	la Lignarre	la Sarenne	le Vénéon	le Rif Garcin	Nappe de l'Oisans													
		Code masse eau	FRDL83	FRDR10151	FRDR10209	FRDR11572	FRDR329a	FRDR329b	FRDR333	FRDR334	FRDR335a	FRDR11279	FRDG406													
Date d'élaboration :	Aout 2022	Statut	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME fortement modifiée cours d'eau	ME fortement modifiée cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME Souterraine													
		Etat écologique actuel - indice de confiance (élevé / moyen / faible)	BE - moyen	BE	BE	BE	BE - moyen	BE - moyen	BE	BE	BE	BE	BE													
		Etat chimique (sans les ubiquestes)	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE													
		Objectif d'état écologique (ou état quantitatif pour les eaux souterraines)	OMS : Moyen 2027	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	OMS : Moyen 2027	OMS : Moyen 2027	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015													
		Objectif d'état chimique (sans les ubiquestes)	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015													
		Motifs de dérogation - Paramètres	/																							
Pressions	code	Commentaires	Code mesure	Libellé de la mesure	Contribution à l'adaptation au changement climatique (*)									Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs (bon état, zones protégées, directive cadre stratégie pour le milieu marin, substances dangereuses)												
FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX - OF 6 "PRESERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES"																										
Altération de la continuité écologique	8		MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	oui			FA 2					FA 8											Mo EDF (pas de FA au contrat ; via convention EDF- AE)		
Altération de la morphologie	7	Dégradation de zones humides	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	oui		FA 1 / FA 7	FA 2		FA 1	FA 1	FA 1	FA 1	FA 3 / FA 4 / FA 5 / FA 6												
			MIA0204	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau					FA 2							FA 3 / FA 4										
			AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes	oui																					Post 2024 - Réflexion dans le cadre de N2000
			MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	oui		FA 1 / FA 11	FA 2	FA 3 / FA 11	FA 1 / FA 11	FA 1 / FA 9	FA 9 / FA 13	FA 1 / FA 11	FA 1 / FA 3 / FA 11												
			MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	oui					*1	FA 9 / FA 12	FA 12														
EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR"																										
Altération du régime hydrologique	6		RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	oui																			Mo CLE - étude concertation neige (pas de FA au contrat)		
RESSOURCES STRATEGIQUES - OF5 "EVALUER, PREVENIR ET MAITRISER LES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE"																										
Ressources stratégiques	Disposition SDAGE 5E01			Protéger les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable	oui																			Mo CLE - traité hors contrat (pas de FA au contrat)		
INONDATIONS - OF 8 "AUGMENTER LA SECURITE DES POPULATIONS EXPOSEES AUX INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES"																										
Risque inondation		Synergie restauration physique des milieux / Mobilisation de capacités d'expansion de crue (disposition 8- 02 et carte 8A du SDAGE)	/		oui		FA 1 / FA 11	FA 2	FA 11	FA 1 / FA 3 / FA 11	FA 1 / FA 3 / FA11		FA 1 / FA 3 / FA 11	FA 3 / FA 4 / FA 5 / FA 6 / FA 11												
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - OF 1, 2, 3 et 4																										
Gouvernance		Dispositif d'animation du comité de rivière (ou autre)	/																					FA 15 et 16 sur toutes les masses d'eau du BV Romanche		
Communication		Dispositif animation Communication			oui																			FA 14 sur toutes les masses d'eau du BV Romanche FA 14 sur toutes les masses d'eau du BV Romanche		

*1 : Un projet de gestion de la fréquentation est en cours d'élaboration par la commune de Bourg d'Oisans.
L'adéquation entre le projet et la mesure sera à préciser

Légende pour la pertinence des actions :	
Contribution du contrat à la mise en oeuvre des mesures	
	: masse d'eau non concernée
	: masse d'eau concernée par le programme de mesures 2022 - 2027
	: masse d'eau concernée par une action qui n'est pas mentionnée au PDM mais qui répond à une orientation du SDAGE

2. La cohérence du contrat avec les objectifs du SAGE Drac – Romanche

La CLE a récapitulé un panel de 52 dispositions du SAGE Drac Romanche auxquelles le Contrat de Bassin Romanche pouvait contribuer. Le Contrat de Bassin en traite une partie, en articulation avec les priorités du SDAGE.

Le SAGE Drac Romanche présente 189 dispositions pour le bon état des milieux ; le Contrat de Bassin Romanche apporte sa contribution pour 11 d'entre elles⁴.

Par ailleurs, chaque action envisagée lors de l'élaboration du contrat de bassin Romanche a fait l'objet d'une vérification de cohérence avec les objectifs et les orientations du SAGE Drac – Romanche de 2018.

3. Une stratégie de contrat pertinente mais qui ne résout pas tous les problèmes

Ainsi la stratégie du contrat de bassin Romanche répond-elle aux priorités du SDAGE et de son Programmes de Mesures, ainsi que du SAGE Drac-Romanche.

Néanmoins, le contrat de bassin ne peut pas traiter l'ensemble des enjeux identifiés. **Plusieurs problématiques** ont émergé lors de la préparation du contrat mais ne peuvent pas y être traitées, soit parce qu'elles ne pourraient être financées par les lignes ci-dessus identifiées, soit parce que leur résolution est complexe et nécessite un approfondissement, par exemple :

- **L'évolution de la ressource en tête de bassin** et les choix d'optimisation des différentes sources selon les usages
- **La caractérisation des cours d'eau, canaux et fossés** et l'identification de leurs gestionnaires respectifs, imbroglio patrimonial et juridique.
- **La diversité de gestion des zones humides.**
- **La gestion de la ressource profonde « nappe de l'Oisans »**
- ...

6. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PROGRAMMES ET PROCEDURES EN COURS SUR LE BASSIN VERSANT

D'autres programmes et partenariats, portés par d'autres maîtres d'ouvrage sur tout ou partie du bassin versant de la Romanche, concourent aux objectifs de restauration des milieux :

1. LE SAGE Drac Romanche

Outil de planification, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux

⁴ Par exemple, toutes les dispositions relatives à la qualité de l'eau ou à la ressource aep ne sont pas traitées dans le Contrat de Bassin ; l'enjeu est important mais n'est pas prioritaire pour le financeur

aquatiques. Il est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire par une Commission Locale de l'Eau (CLE), à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent.

Le SAGE Drac-Romanche en vigueur a été approuvé en février 2019. Il identifie 7 enjeux pour répondre aux problématiques du territoire.

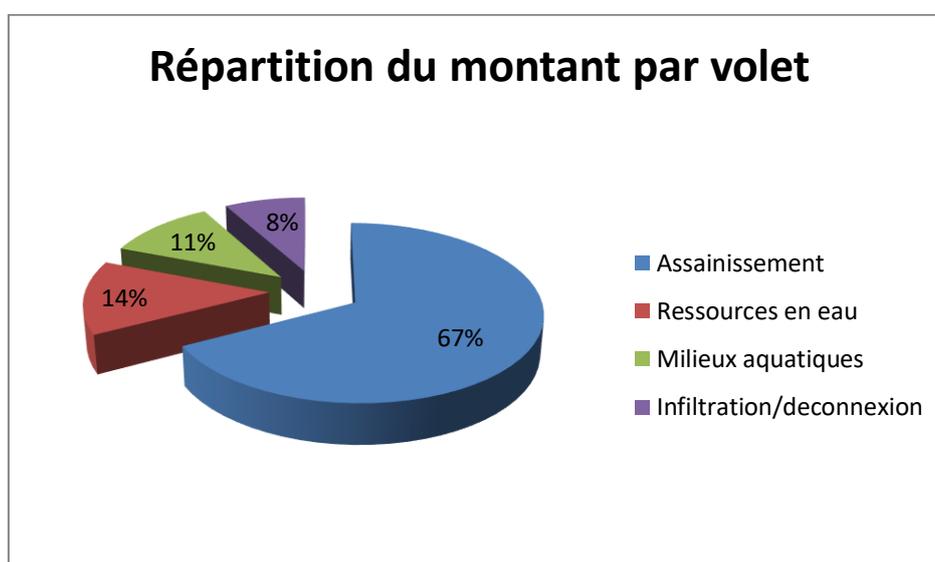
La commission Locale de l'Eau Drac Romanche porte des opérations répondant au PDM mais non inscrites dans le contrat de bassin Romanche sous forme de fiches actions :

- Lac de Petichet – Schéma de gestion des lacs Laffrey, Petichet et Pierre Chatel : engagement 2024, montant 260 000€ HT. Aide à priori de 50% (cf. § 6.6)
- Ruisseau du Flumet – Schéma de concertation de la neige de culture : engagement 2022, montant 384 000€ HT. Aide à priori de 50%.

2. Le Contrat d'Agglomération 2020-2023 – Grenoble-Alpes Métropole

GAM, avec le « contrat d'agglomération » passé avec l'Agence de l'eau finance les actions en lien avec la compétence eau (AEP et assainissement) et la compétence GEMAPI pour les affluents et les zones humides qui n'ont pas été délégués au SYMBHI.

Il porte sur tout le périmètre métropolitain (49 communes) et prévoit de développer une approche globale de la politique de l'eau dans l'ensemble de ses composantes. Il comporte 4 volets assainissement, ressource en eau, milieux aquatiques et infiltration/déconnexion.



Extrait du contrat d'agglomération 2021-2023 de GAM

Les actions concernant le bassin versant de la Romanche sont

Volet	Démarche	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Année d'engagement	Montant de l'opération € HT
A	Contrat agglomération GAM	Définition des zones de Sauvegardes pour la nappe du Drac/Romanche	Oui	2021	100 000 €
C	Contrat agglomération GAM	Etude de réalisation d'un programme d'entretien et de restauration (sud Métropole : Drac et Romanche)	Non	2021	120 000€
C	Contrat agglomération GAM	Restauration des zones humides du Vernon à Vaulnaveys-le-Bas	Oui	2022	250 000 €

Les actions concernant le « petit cycle », inscrites au contrat d'agglomération, ne sont pas reprises ici.

3. Le Plan Pluriannuel de Gestion et de restauration des affluents de la Romanche aval – Grenoble-Alpes Métropole

Le plan pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification qui permet de prévoir sur une période de 5 à 10 ans des actions de restauration sur différents cours d'eau et planifier des modalités d'entretien sur les secteurs le nécessitant. Etaient notamment concernés par l'étude le Vernon et ses affluents, le Guérimont, le Saint Didier, le Bruyant de Séchilienne, etc. Il a été bâti en concertation avec les acteurs et rendu fin 2021. Le diagnostic a permis de faire émerger 5 grands enjeux et une centaine d'actions.

Le programme d'actions du PPG est présenté en annexe 2.

4. Les plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le Département de l'Isère soutient les ENS soit en gestion propre (ENS départemental) soit en subventionnant les ENS locaux (communaux ou intercommunaux). Sur le bassin versant de la Romanche, ce sont essentiellement des « zones humides » qui sont classées en ENS. Les secteurs classés ou en cours de classement sont les suivants :

Nom	Gestionnaire	Etat du classement	PDM
ENS de Vieille Morte	Département 38	Classé	Non
ENS Lacs et marais de la Matheysine	Département 38	Classé	Non
ENS de la Tourbière de l'Arselle et du lac Achard	Commune de Chamrousse	Classé	Non
ENS d'En Chourrier et de la Rochette	Commune de La Garde	Classé	Non
Zones humides du plateau du Taillefer	CC Oisans	En cours de classement	Oui
Plateau d'Emparis	CC Oisans	En cours de classement	Non

Tourbière de la vallée du Ferrand, le marais du col de Sarenne et le marais du col de la Valette	CC Oisans	En cours de classement	Non
Tourbière du Rif Nel, de Chavannus, de Brandes et Lac Besson	Huez	En cours de classement	Non

Le Département participe donc financièrement à la préservation des milieux aquatiques via les plans de gestion de ces espaces.

5. Les Programmes d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) – SYMBHI

La démarche de PAPI constitue à la fois un programme d'actions autour de 7 axes et un outil financier pour mobiliser des subventions, dont le fonds Barnier géré par l'État. Sur le bassin versant de la Romanche, plusieurs démarches PAPI sont en cours et avancent à des rythmes différents.

▪ L'opération Romanche-Séchilienne

Romanche Séchilienne est le nom donné à l'opération d'aménagement de la rivière Romanche réalisée par le SYMBHI entre 2006 et 2016 dans la plaine de Vizille, sur 9 communes, à une quinzaine de kilomètres au Sud Est de Grenoble. Elle a porté sur un linéaire d'environ 12 km de la Romanche, qui présente la particularité dans cette zone de s'écouler au pied de l'effondrement d'un pan de montagne, appelé « les Ruines de Séchilienne ». Cette opération a représenté un investissement d'environ 25.5 millions d'€ HT, avec le concours de multiples financeurs : Département de l'Isère, Etat, Région Rhône Alpes, Europe, intercommunalités locales et Agence de l'Eau.

▪ Aménagements hydrauliques

Le débit de crue pris en compte dans le projet correspond à la crue centennale naturelle de la Romanche (550 m³/s), augmenté du sur-débit généré par un éboulement concomitant des Ruines de Séchilienne dans le lit de la Romanche, et l'érosion du barrage naturel ainsi formé (50 m³/s). Soit un débit total de 600 m³/s, sur lequel sont dimensionnés les ouvrages hydrauliques. Ceux-ci relèvent de 3 catégories :

- L'augmentation du gabarit hydraulique du lit mineur, passant par l'arasement de bancs importants et la démolition du seuil Tardy associé à l'enlèvement des matériaux déposés à l'amont,
- La sécurisation générale des digues avec des travaux de création, de confortement, d'épaississement et de rehausse des ouvrages de protection,
- La réalisation de petits ouvrages de génie civil (clapets, vannes, merlons, ...) afin d'éviter le refoulement de la Romanche dans certains de ses affluents et canaux.

▪ Aménagements environnementaux

La valorisation environnementale des milieux liés au cours d'eau s'est traduit d'abord par la restauration des connexions biologiques, tant du point de vue de la faune piscicole, avec le réaménagement d'une passe à poissons au niveau du ruisseau de la Touche, que de la faune terrestre (en particulier le castor) avec la création d'îlots végétalisés en pied de berge. Une autre mesure environnementale essentielle du projet a consisté à restaurer l'espace de mobilité de la rivière, avec en particulier la recréation

d'anciennes annexes hydrauliques dans le secteur de l'île Falcon, afin de redonner son faciès en tresses à la Romanche, mais aussi la réouverture de bras morts. Enfin, dans les méthodologies de travaux, le projet a accordé une place importante à la prise en compte des espèces végétales et animales protégées et à la gestion des espèces végétales invasives.

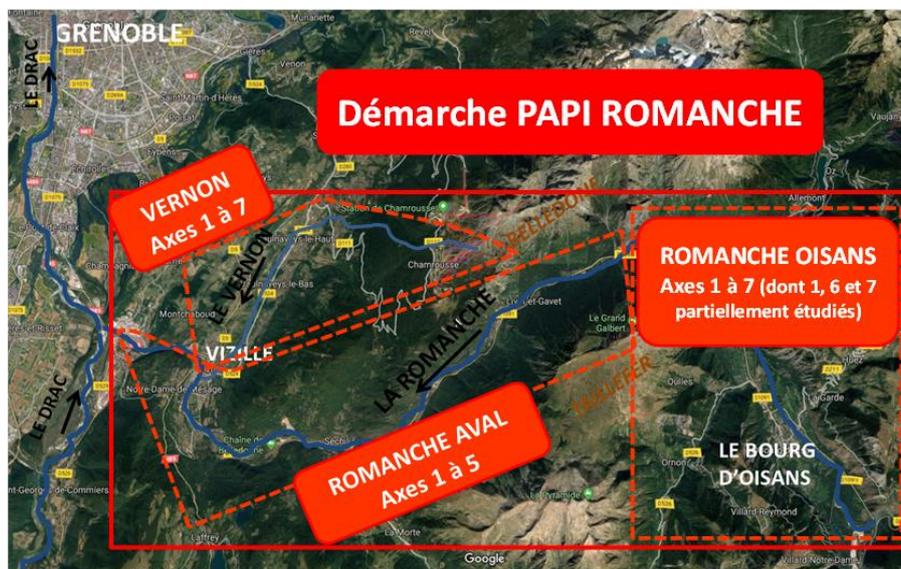
- Aménagements paysagers et de loisirs

Dans le souci d'assurer l'intégration paysagère des aménagements hydrauliques, le projet a prévu la végétalisation des digues et des replantations. Des boutures de saules ont également été mises en place dans les pieds de digues enrochés et certaines franges boisées sur les digues ou sur les bancs ont été maintenues. En matière de loisirs, des pistes modes doux ont été créées en crête de digue, afin d'accueillir les cycles et les piétons. Des haltes vertes et des terrasses ont été aménagées en bordure de la Romanche, en guise d'espace de repos, mais aussi pour redonner des vues et des accès au cours d'eau, et permettre ainsi aux riverains et aux usagers de se réapproprier la Romanche et ses berges. Enfin, dans les gorges de la moyenne Romanche, un sentier pédestre d'environ 9 km est créé.

L'opération Romanche Séchilienne a permis d'assurer une réponse conjuguée au risque de crue centennale de la Romanche, et au risque naturel majeur de Séchilienne sous l'aspect de ses conséquences hydrauliques.

- Le PAPI Romanche

Fin 2019 le Symbhi a finalisé le montage de la démarche du PAPI Romanche et de son périmètre, qui couvre la Romanche depuis l'amont de la plaine de l'Oisans jusqu'à sa confluence avec le Drac, mais aussi le Vernon depuis sa source à Chamrousse jusqu'à sa confluence avec la Romanche, soit 19 communes principalement à cheval sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole et de la Communauté de communes de l'Oisans.



- Le PAPI Affluents-Oisans

En 2021, les élus du territoire ont validé le lancement d'un nouveau PAPI sur les affluents de la Romanche en Oisans.

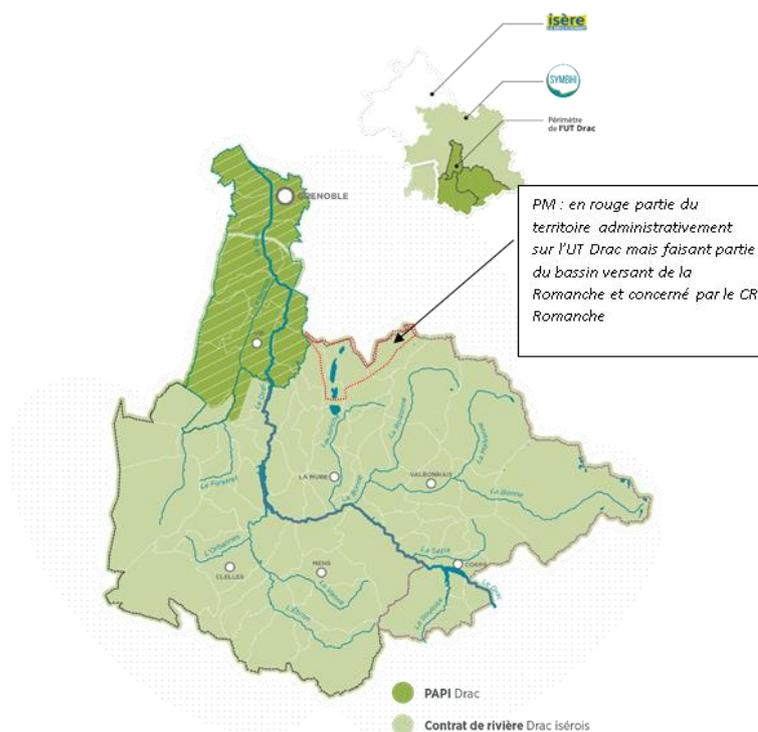
Les PAPI constituent une action prioritaire du SAGE Drac Romanche en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d’Inondation (SLGRI) Drac Romanche. En plus du volet hydraulique, ils suivent une démarche intégrée de valorisation environnementale et de développement des usages et des loisirs, comme le demande le SAGE.

Le programme d’études préalables (PEP) du PAPI Romanche est présenté en annexe 3.

6. Le contrat de rivière Drac

Le Contrat de Rivières du Drac Isérois fait suite au Contrat de Rivières de la Gresse, du Lavanchon et du Drac Aval de 2008 sur un périmètre étendu à l’ensemble du bassin versant du Drac, a été signé en mai 2018, pour une période de 7 ans (2018 – 2025). Il repose sur un programme d’actions ambitieux de 55 millions d’euros, destiné à améliorer la qualité des milieux naturels et de l’eau sur le bassin versant du Drac dans sa partie Iséroise.

Actuellement à mi-parcours, la signature d’un nouvel engagement avec l’Agence de l’eau a été sollicitée par la Présidente du Contrat de Rivières et par le Président du SYMBHI pour couvrir la seconde phase du Contrat (période 2022 – 2024).



L’unité territoriale Drac du SYMBHI

7. Le contrat EDF-Agence de l’Eau

Dans le cadre d’un contrat la liant à EDF jusqu’à la fin 2022, l’Agence de l’eau apporte déjà un soutien financier pour diverses actions, et notamment les opérations de restauration de la franchissabilité inscrites au PDM :

- Barrage de Plan du Lac (Vénéon) – restauration de la dévalaison : engagement 2023, montant 250 000 € HT. Aide agence a priori 40%.
- Barrage de Gavet (Romanche) – étude préalable à la restauration de la franchissabilité piscicole : engagement 2022. Montant 15 000 €. Aide agence : 50%.
- Thèse 3 ans sur « sédiments et poissons ». Engagement 2020, montant 155 300 €, aide agence 50%.

Ce contrat devrait être renouvelé sur la période 2023-2024.

8. La convention EDF - CLE

EDF apporte également un soutien financier aux porteurs de projets du bassin, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs du SAGE, via la convention EDF-CLE. Tous les ans depuis 2011, un appel à projet est envoyé aux maîtres d'ouvrages du bassin (collectivités, associations...) afin de retenir et soutenir financièrement les projets qui répondent le mieux aux objectifs de protection et restauration des milieux aquatiques. Ont ainsi été aidés des projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable, de résorption de pollutions, de restauration des milieux ou encore de valorisation touristique.

7. ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE BASSIN 2022-2024

1. La structure porteuse

L'animation de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Romanche est portée par l'Unité Territoriale (UT) Romanche du SYMBHI.

L'UT Romanche regroupe 3.5 ETP :

- Le responsable de l'unité Romanche, également responsable de l'unité Drac (0.5 ETP)
- Un(e) chargé(e) de projet PAPI Romanche (1ETP)
- Un(e) chargé(e) de projet Inondations, qui porte notamment le PAPI affluents de la Romanche et les actions sur les systèmes d'endiguement (1ETP)
- Un(e) technicien(ne) rivière (1ETP)

Une partie du poste de la technicienne rivière de l'UT Romanche est dédiée au pilotage du contrat de bassin 2022 – 2024.



L'unité territoriale Romanche du SYMBHI

2. La gouvernance

Le **comité de rivière** a validé le lancement d'un nouveau contrat court en juillet 2022. Le comité de rivière est en cours d'actualisation du fait des changements des membres suite aux élections municipales de 2020 et départementales de 2021. Il sera réuni au cours de la programmation 2022 – 2024 pour suivre l'avancement du contrat (une à deux fois par an)

Le **comité technique** rassemble à minima les agents du SYMBHI, l'Agence de l'eau, EDF et la CLE, et le président du Comité de rivière. Il a validé par étapes l'élaboration du contrat de bassin au cours du printemps 2022. Il se réunira de façon trimestrielle au cours des 3 années de mise en œuvre.

3. La CLE Du SAGE Drac Romanche : instance de concertation

Créée en 2002, la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche compte environ 70 membres répartis au sein de 3 collèges :

- ½ de représentants des élus des bassins du Drac Isérois et de la Romanche : communes, communautés de communes, métropole, conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional du Vercors, etc.
- ¼ de représentants des usagers de l'eau : pêcheurs, industriels utilisateurs d'eau, producteurs d'hydroélectricité, gestionnaires de digues, associations de protection de la nature, pratiquant de sports d'eau vive, chambres consulaires, associations représentant les consommateurs d'eau potable, etc.
- ¼ de représentants de l'Etat : Préfecture, DDT, ARS, Agence de l'eau, AFB, Parc National des Ecrins, DREAL, etc.

Sa composition est fixée par arrêté préfectoral de manière à associer le plus étroitement possible les acteurs locaux autour de la gestion de l'eau. Cette instance est inédite car elle est la seule à regrouper tous les acteurs locaux concernés par l'eau.

Le rôle de la CLE est de promouvoir une gestion coordonnée de l'eau sous toutes ses facettes : eau potable, partage de l'eau, assainissement, prévention des inondations, gestion des milieux aquatiques (rivières, zones humides, lacs) garantissant une ressource en eau en quantité et de qualité. Elle est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant du Drac et de la Romanche.

Dans ce cadre, elle rend un avis sur les projets de nouveaux contrats du territoire (Drac et Romanche) et suit l'avancement et les réalisations de ceux-ci, tout en veillant à la compatibilité de ces démarches. Elle est également en charge de la validation de l'évaluation finale.

4. Les Maîtres d'Ouvrage

Les actions du contrat de bassin sont portées par 5 maîtres d'ouvrage :

- Le SYMBHI
- La communauté de communes de l'Oisans
- La communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole
- La Fédération Isère de Pêche
- La Commune de Huez

Ces maîtres d'ouvrage sont ceux qui portaient des actions à la fois suffisamment préparées et adaptées aux priorités de l'Agence de l'eau au moment de la préparation du contrat.

5. Le suivi et l'évaluation des actions – bilan prévu et indicateurs

Le pilotage du contrat de bassin comprend un bilan à la fin de sa réalisation, établi en interne par le SYMBHI. Chaque action élaborée présente les critères de suivi et de réalisation qui permettront l'évaluation finale.

8. LE CONTRAT STRICTO SENSUS

1. Le périmètre

La contractualisation avec l'Agence de l'eau porte sur des actions concernant le bassin versant de la Romanche, soit 39 communes.

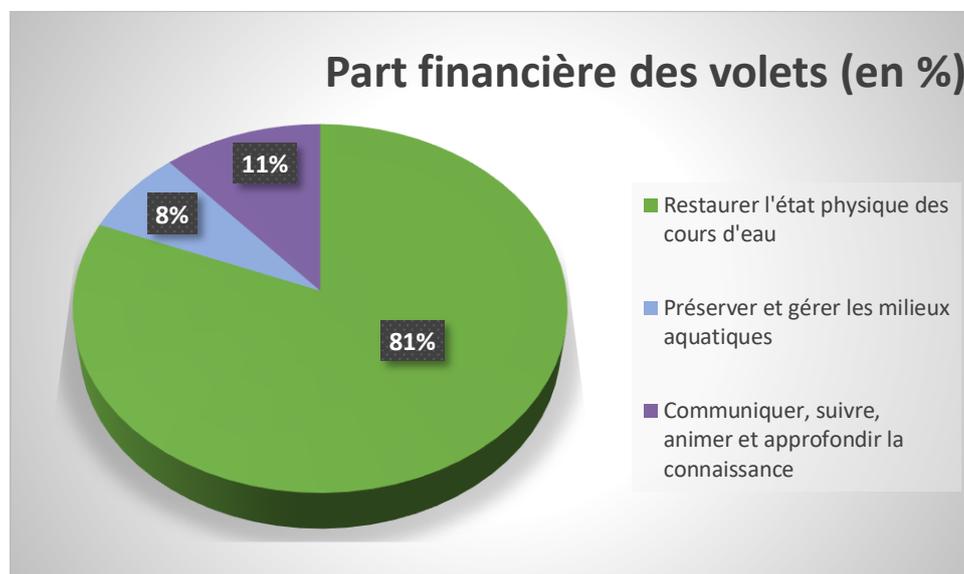
2. L'enveloppe

Au 8 juillet 2022, les fiches actions préparées totalisent au contrat un montant de **2 891 525 € HT**, auxquels s'ajoute du temps agent du SYMBHI et de la Communauté de communes de l'Oisans, valorisé au contrat pour certaines actions.

Les fiches ont été réparties en trois volets, correspondants aux enjeux respectifs de :

- Restauration des cours d'eau (volet A)
- Préservation et gestion des milieux aquatiques (volet B)
- Communication, pilotage du contrat, animation et approfondissement de la connaissance (volet C)

		NOMBRE ACTION	TOTAL VOLET
volet A	Restaurer l'état physique des cours d'eau	8	2 345 000 €
volet B	Préserver et gérer les milieux aquatiques	5	216 775 €
volet C	Communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance	6	329 750 €
	TOTAL	19	2 891 525 €



3. La durée du contrat

Le contrat de bassin Romanche 2022-2024 est valable à partir de sa validation par la commission des aides de l'Agence de l'Eau et jusqu'au 31 décembre 2024.

4. L'engagement du SYMBHI en tant que structure porteuse

Le SYMBHI porte juridiquement et financièrement le contrat de bassin 2022-2024 pour le compte des collectivités du bassin versant.

Il s'engage à assurer :

- Le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires (dont la CLE);
- La mise en œuvre administrative du contrat et en particulier :
 - o Le secrétariat technique et administratif des comités de rivière et des comités techniques,
 - o L'élaboration et le suivi de tableaux de bords des opérations du contrat (précisant l'avancement des opérations, les indicateurs de suivi,...),
 - o La présentation de la programmation annuelle des opérations.
- L'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs fixés et en particulier la mise en place d'une gestion pérenne des milieux aquatiques ainsi que des actions de communication et sensibilisation.

5. Les engagements des maitres d'ouvrages

La maîtrise d'ouvrage de chaque action inscrite au contrat est assurée par la personne morale qui en a la responsabilité juridique ou en accepte la charge, par application des lois de décentralisation, par contrat ou par mandat.

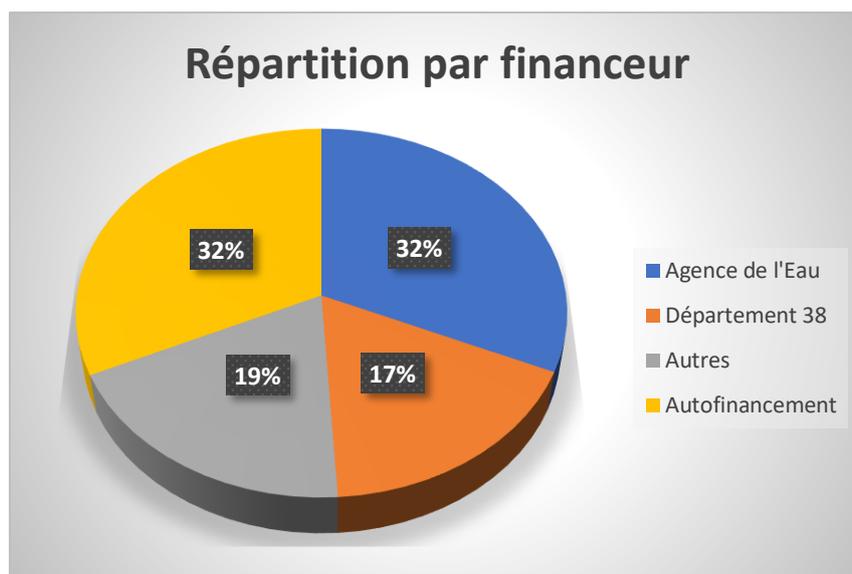
Les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- mettre en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation du programme, en respectant les procédures d'instruction réglementaires et financières,
- réaliser les travaux prévus dans le contrat de bassin dans les délais fixés par l'échéancier,
- informer le SYMBHI de l'avancement des opérations du contrat, fournir les éléments de suivi et de résultats des actions,
- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat.

9. ENGAGEMENTS FINANCIERS

1. Répartition par financeurs

Sur les 2 891 525€ HT de dépenses prévisionnelles, le plan de financement prévoit un autofinancement à hauteur de **32% par les maitres d'ouvrages** et des **subventions à hauteur de 68%** réparties comme suit :



La mention « autres » rassemble l'Etat (pour le Fond Barnier essentiellement), la Région, ou l'Europe (N2000).

La répartition par volet et par financeur est la suivante :

	Montant total prévisionnel HT	Aides prévisionnelles Agence		Aides prévisionnelles Département		Autres Aides (Etat, Europe, Région)		Autofinancement	%
volet A	2 345 000 €	708 750 €	30%	362 500 €	15%	535 000 €	23%	738 750 €	32%
volet B	216 775 €	22 500 €	10%	129 050 €	60%	16 775 €	8%	48 450 €	22%
volet C	329 750 €	182 975 €	55%	- €	0%	- €	0%	146 775 €	45%
	2 891 525 €	914 225 €	32%	491 550 €	17%	551 775 €	19%	933 975 €	32%

2. Engagement de l'AERMC

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de bassin de la Romanche, sur une période couvrant les années 2022 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période de juin 2022 à fin 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de 914 225€.

Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. Leur éligibilité est conditionnée à un démarrage effectif de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

→ Garantie de financement et de taux d'aides

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat Romanche identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Garantie de taux									
N° action	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)
1	SYMBHI	Réaliser le schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la Plaine de l'Oisans	X		2022	400 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
2	GAM	Réaliser le schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations du Vernon	X		2023	470 000 €	235 000 €	50%	117 500 €
3	SYMBHI	Réaliser le schéma d'aménagement hydraulique de prévention des inondations des affluents de la Romanche en Oisans	X		2023	200 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
4	SYMBHI	Gestion du transport sédimentaire du Vénéon au Plan du Lac	X	Oui	2023	140 000 €	140 000 €	50%	70 000 €
5	SYMBHI	Travaux de restauration de l'espace de liberté du Vénéon à Vénosc	X	X	2023	465 000 €	465 000 € *	25%	116 250 €
6	SYMBHI	Aménagement du torrent des Etançons à La Bérarde	X	X	2023	400 000 €	400 000 € *	25%	100 000 €
7	SYMBHI	Restauration morphologique de la Rive à l'amont du Bourg d'Oisans	X	Oui	2023	170 000 €	170 000 €	50%	85 000 €
TOTAL garantie de taux						2 245 000 €	1 710 000 €		638 750 €

* L'aide de l'agence porte sur les travaux d'élargissement du lit du cours d'eau. Les dépenses liées aux protections de berges, non chiffrées au moment de la rédaction de ce document, ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'aide de l'agence.

→ Majoration de taux

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

Majoration de taux											
N° action	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
									aide classique	Majoration ⁽¹⁾	total
8	SYMBHI	Etude préalable à la restauration de la franchissabilité piscicole des seuils de moyenne Romanche (ex seuils ASMR)	X		2022	100 000 €	100 000 €	70%	50 000 €	20 000 €	70 000 €
TOTAL majoration						100 000 €	100 000 €		50 000 €	20 000 €	70 000 €

⁽¹⁾ dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

3. Engagement du Département

Dans le cadre de sa politique de l'eau, le Département de l'Isère apporte son soutien aux programmes d'actions des syndicats intercommunaux disposant de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations.

Ainsi, il pourra soutenir les actions du contrat de bassin qui répondent aux critères d'éligibilité inscrit dans son règlement départemental des aides à l'aménagement des rivières adopté le 26 juin 2020.

Ces aides portent principalement sur les études et travaux de prévention du risque inondation et de préservation et de restauration des rivières et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, le Département pourra aussi faire bénéficier, aux porteurs de projets du présent contrat, des financements existants au titre de sa politique environnementale lorsque les actions présentées sont éligibles.

Chaque opération, identifiée comme susceptible d'être financée par le Département dans le contrat, fera l'objet d'une demande de financement individuelle.

Les critères d'aide des opérations financées par le Département seront ceux en vigueur à la date du vote des subventions par la commission permanente et dans la limite des crédits dont il dispose.

Les montants des soutiens financiers potentiels du Département, en tant que financeur, soit au total 491 550€, figurants dans les plans de financement du présent contrat, sont donnés à titre indicatif et correspondent au taux en vigueur sur les actions du programme suffisamment définies et chiffrées. Ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'assemblée départementale.

Par ailleurs, le Département peut, si nécessaire, mettre à disposition, dans les données de ses propres réseaux de suivi, notamment sur le débit des sources gravitaires et la qualité des eaux souterraines et des rivières.

10. PUBLICITE

Le(s) titulaire(s) des aides proposées dans le cadre de ce contrat s'engage(nt) à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est financée :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

11. MODIFICATION ET RESILIATION

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence de l'eau se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

12. FICHES ACTIONS DETAILLEES

Suite au travail de préparation et de sélection des actions mûres, les fiches actions présentées font apparaître le contexte, les éléments techniques et les conditions d'exécution, ainsi que les éléments suivants :

- Le Maître d'Ouvrage confirmé ;
- La localisation ;
- Le montant HT de l'opération ;
- La distinction étude / travaux / animation ;
- L'échéancier ;
- La référence aux objectifs du SDAGE et du SAGE, le lien avec le précédent Contrat Rivière ;
- Le financement prévisionnel ;
- Les liens avec des dispositifs particuliers (Natura 2000, ENS, SCOT, PAOT...) ;
- Les indicateurs de suivi et de réalisation.

Les 19 fiches actions inscrites au contrat, et détaillées en annexe 1, sont les suivantes :

Volet A

- 1/ SYMBHI – Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique de la plaine de l'Oisans
- 2/ GAM - Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique du Vernon
- 3/ SYMBHI - Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique des affluents de la Romanche en Oisans
- 4/ SYMBHI - Gestion du transport sédimentaire du Vénéon au Plan du Lac
- 5/ SYMBHI – Restauration de l'espace de bon fonctionnement du Vénéon à Venosc
- 6/ SYMBHI – Restauration de l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons à la Bérarde
- 7/ SYMBHI – Amélioration morphologique du ruisseau de la rive à Bourg d'Oisans
- 8/ SYMBHI – Etude préalable à la restauration de la franchissabilité piscicole des seuils de la Romanche aval (ex seuils ASMR)

Volet B

- 9/ CCO - Labellisation en ENS de zones humides du Taillefer, d'Emparis et de la Vallée du Ferrand
- 10/ HUEZ - Labellisation en ENS de zones humides du massif des Grandes Rousses
- 11/ SYMBHI – Elaboration d'un plan de gestion de la ripisylve

- 12/ CCO - Etude des impacts de la fréquentation sur le site Natura 2000 « landes, tourbières et habitats rocheux du Taillefer »
- 13/ CCO - Mise à jour du DOCOB natura2000 Ornon

Volet C

- 14/ SYMBHI – Communiquer autour du contrat et enjeux liés à l’eau.
- 15/ SYMBHI – Animation (postes) du contrat de bassin.
- 16/ SYMBHI – Etude bilan du contrat de bassin 2022-2024.
- 17/ Fédération Pêche 38 – Acquisition de connaissances piscicoles sur le bassin versant Vénéon
- 18/ Fédération Pêche 38 – Acquisition de connaissances sur les écrevisses à pattes blanches du bassin versant de la Manche
- 19/ Fédération Pêche 38 – Amélioration des connaissances sur les ombres communs de la Rive

SIGNATURES DES MAITRES D'OUVRAGES ET PARTENAIRES

<p>Le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,</p> <p>Laurent Roy</p> <p>A ,le</p>	<p>Le Président du Département de l'Isère,</p> <p>Jean-Pierre Barbier</p> <p>A ,le</p>
<p>Le Président du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère,</p> <p>Fabien Mulyk</p> <p>A ,le</p>	<p>La Présidente de la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche,</p> <p>Marie-Noëlle Battistel</p> <p>A ,le</p>
<p>Le président de la Communauté de communes de l'Oisans,</p> <p>Guy Verney</p> <p>A ,le</p>	<p>Le Président de Grenoble Alpes Métropole,</p> <p>Christophe Ferrari</p> <p>A ,le</p>
<p>Le Président de la Fédération de Pêche de l'Isère,</p> <p>Hervé Bonzi</p> <p>A ,le</p>	<p>Le Maire d'Huez,</p> <p>Jean-Yves Noyrey</p> <p>A ,le</p>



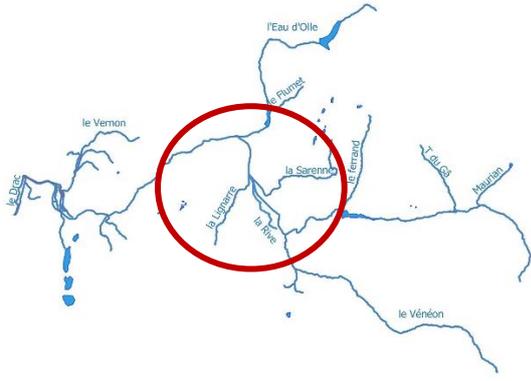
Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

Accusé de réception en préfecture
038-253805105-20220930-2022-IV-003a-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

ANNEXE 1

FICHES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN 2022-2024

n°	volet	Titre	Détail	MO identifié	étude / travaux	Mesure PDM	Dispositions SAGE Drac Romanche	Masses d'eau concernées	Année d'engagement	Montant prévisionnel € HT	Financement									
											AE		Etat / Barnier / Région		Département		MO			
											2022	2023	2024	Taux	montant	Taux	montant	Taux	montant	Taux
1	A	Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique de la Plaine de l'Oisans	Réalisation du schéma d'aménagement hydraulique intégré au programme d'études préalable du PAPI Romanche.	SYMBHI	étude	MIA0202 restauration d'un cours d'eau / MIA0602 restauration d'une zone humide/ MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique	130 132	Romanche FRDR329a et b / Rive FRDR10151 /Sarenne FRDR334/ Lignarre FRDR333			400 000 €	25%	100 000 €	50%	200 000 €	Participation annuelle du Département dans le cadre du PAPI Romanche	25%	100 000 €		
2	A	Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique du Vernon	Réalisation du Schéma d'aménagement hydraulique intégré du PAPI Vernon (au sein du PEP du PAPI Romanche).	GAM	étude	MIA0202 restauration d'un cours d'eau / MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique/ MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique	130	Vernon FRDR10209			470 000 €	25%	117 500 €	50%	235 000 €	NON ELIGIBLE	25%	117 500 €		
3	A	Réaliser le schéma intégré d'aménagement hydraulique des affluents de la Romanche en Oisans	Réalisation du Schéma d'aménagement hydraulique intégré au programme d'études préalable du PAPI Affluents-Oisans.	SYMBHI	étude	MIA0202 restauration d'un cours d'eau / MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique	130	Vénéon FRDR335a			200 000 €	25%	50 000 €	50%	100 000 €	5%	10 000 €	20%	40 000 €	
4	A	Gestion du transport sédimentaire du Vénéon au Plan du Lac	Lancement d'une étude et réalisation de travaux afin de maintenir un lit fonctionnel (dévégétaliser les îlots, rouvrir des bras, retirer les embâcles) et éviter l'érosion de la route départemental RD530.	SYMBHI	études + travaux	MIA0204 restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau		Vénéon FRDR335a			140 000 €	50%	70 000 €			30%	42 000 €	20%	28 000 €	
5	A	Restauration de l'espace de bon fonctionnement du Vénéon à Venosc	Réduction du risque d'inondation sur les campings du Champ Moulin et de la Cascade et protection du hameau de Bourg d'Arud en restaurant l'espace de bon fonctionnement du Vénéon.	SYMBHI	études + travaux	MIA0202 restauration d'un cours d'eau		Vénéon FRDR335a			465 000 €	25%	116 250 €			30%	139 500 €	45%	209 250 €	
6	A	Restauration de l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons à la Bérarde	Réduction du risque d'inondation sur le hameau de la Bérarde et protection du hameau de Bourg d'Arud en restaurant l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons	SYMBHI	études + travaux	MIA0202 restauration d'un cours d'eau		Vénéon FRDR335a			400 000 €	25%	100 000 €			30%	120 000 €	45%	180 000 €	
7	A	Amélioration morphologique du ruisseau de la Rive à Bourg d'Oisans	Définir un programme d'aménagement pour améliorer le fonctionnement morphologique de la Rive.	SYMBHI	études + travaux	MIA0202 restauration d'un cours d'eau	107	Rive FRDR10151			170 000 €	50%	85 000 €			30%	51 000 €	20%	34 000 €	
8	A	Etude préalable à la restauration de la franchissabilité piscicole au niveau des seuils de la moyenne Romanche (ex seuils ASMR)	Réalisation d'une étude pour définir des modalités d'arasement ou dérasement et rendre franchissables les seuils de la moyenne Romanche.	SYMBHI	étude	MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique	110	Romanche aval FRDR329b			100 000 €	70%	70 000 €			NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE	30%	30 000 €	
9	B	Labellisation en ENS de zones humides du Taillefer, d'Emparis et de la Vallée du Ferrand	Elaboration de plans de gestion sur les zones humides labellisées en ENS et les mettre en œuvre.	CCO	étude	MIA0602 restauration d'une zone humide / MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	86 87 88 91	FRDR10645 Rif Tort FRDR335b Ferrand FRDR 333 Lignarre FRDR329b Romanche			140 000 €					85%	102 500 €		37 500 €	
10	B	Labellisation en ENS de zones humides du massif des Grandes Rousses	Elaboration de plans de gestion pour les zones humides labellisées ENS. Engager les premiers travaux simples.	Commune Huez	étude + travaux	MIA0602 restauration d'une zone humide / MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	86 87 88 91	Sarenne FRDR334			15 000 €					87%	13 050 €	13%	1 950 €	
11	B	Elaboration du plan de gestion de la végétation ripisylve	Réalisation d'un plan pluriannuel d'entretien de la végétation, le long des cours d'eau et sur les bancs alluvionnaires	SYMBHI	étude	MIA0202 restauration d'un cours d'eau	93	Romanche FRDR329a et b / Rive FRDR10151 /Sarenne FRDR334 / FRDR335b Ferrand / FRDR330 Eau d'Olle / FRDR11572 Flumet / Vénéon FRDR335a			45 000 €	50%	22 500 €			30%	13 500 €	20%	9 000 €	
12	B	Gestion de la fréquentation des ZH du Taillefer	A la suite du plan de gestion, mettre en œuvre la régulation de la fréquentation (panneaux, parking, comptages, mise en défens...)	CCO	étude	MIA0701 gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	86 89	Romanche FRDR329b			16 775 €				100%	16 775 €	NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE		
13	B	Restauration et entretien de la ripisylve, aulnaie blanche de la Lignarre, dans le cadre de la mise à jour du DOCOB Col d'Ornon	Définition de travaux de restauration de l'Aulnaie Blanche, à la suite de la révision du DOCOB du site N2000 du Col d'Ornon	CCO	étude	MIA0602 restauration d'une zone humide	93	Lignarre FRDR333			temps agent CCO				50%		NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE		
14	C	Communiquer autour du contrat et des enjeux liés à l'eau	Poursuite du programme d'animations scolaire, lettres infos, livret expo	SYMBHI	animation			toutes			90 500 €	70%	63 350 €			NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE	30%	27 150 €	
15	C	Animation du contrat de bassin Romanche 2022 - 2024	Financement des postes pour l'animation et la mise en œuvre des actions du contrat	SYMBHI	animation			toutes			200 000 €	50%	100 000 €			NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE	50%	100 000 €	
16	C	Réalisation de l'étude bilan du contrat de bassin 2022-2024	Réalisation d'un bilan technico financier des actions et réflexion sur les suites à mener	SYMBHI	animation			toutes			en interne via subventions postes					NON ELIGIBLE	NON ELIGIBLE			
17	C	Amélioration des connaissances piscicoles sur le bassin versant du Vénéon	Réalisation de pêches électriques pour actualiser les connaissances piscicoles sur le Vénéon en ciblant la truite commune	Fédération Pêche 38	étude			Vénéon FRDR335a			14 100 €	50%	7 050 €	AD		AD		50%	7 050 €	
18	C	Amélioration des connaissances sur les populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant de la Romanche	Réalisation de prospections pour mieux connaître la répartition des populations d'écrevisses à pattes blanches sur l'ensemble du bassin versant	Fédération Pêche 38	étude			Romanche aval FRDR329b / Rive FRDR10151 /Sarenne FRDR334/ Lignarre FRDR333			12 250 €	50%	6 125 €	AD		AD		50%	6 125 €	
19	C	Amélioration des connaissances sur la population d'ombre commun sur la Rive	Réalisation de pêches électriques pour actualiser les connaissances piscicoles sur le cours de la Rive en ciblant l'ombre commun	Fédération Pêche 38	étude			Rive FRDR10151			12 900 €	50%	6 450 €	AD		AD		50%	6 450 €	
											2 891 525 €		914 225 €		551 775 €		491 550 €		933 975 €	
											100%		32%		19%		17%		32%	

Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau		
Objectif opérationnel : préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau		
<p style="text-align: center;">Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique de la plaine de l'Oisans</p> 	N° Action	1
	Année d'engagement	2023
	Maîtrise d'ouvrage	<i>SYMBHI</i>
	Type d'action	<i>Etude</i>
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	<i>400 000€</i>
	Masses d'eau	FRDR10151 – Rive FRDR329a et b – Romanche FRDR333 – Lignarre FRDR334 – Sarenne
Commune(s)	Plaine de l'Oisans / Moyenne Romanche	

Référence SDAGE	
Orientation fondamentale	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source OF 6: préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Programme de mesures	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau MIA0602 restauration d'une zone humide MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique
RNABE 2027	Oui

Référence SAGE	
Orientation	15. renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
Disposition	130 : Elaborer des programmes d'actions de prévention des inondations / 132 : Poursuivre la mise en œuvre du Schéma d'aménagement de la Romanche

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019	
Fiche Action	3.10.06 – PROJET PLAINE DE BOURG D'OISANS

Contexte

La réflexion stratégique autour de la gestion du risque d'inondation sur la Romanche est déjà engagée depuis de nombreuses années sur le bassin versant.

Un programme d'aménagements pour la protection de la plaine de l'Oisans a été validé en 2017 après de nombreuses études et démarches de concertation. Ce programme, qui représente un budget de travaux estimé à 17,8 M€ HT (en 2017), s'est basé entre autres sur les objectifs suivants :

- Protection des zones habitées de la plaine de l'Oisans par fiabilisation des ouvrages de protection, sans augmentation du niveau de protection des ouvrages et des conditions d'inondabilité (11,4 M€ HT).
- Gestion du transport solide et de l'évolution hydromorphologique de la Romanche (1M€ HT),
- Valorisation environnementale des cours d'eau et des milieux associés dans la plaine (2,5 M€ HT).
- Développement des loisirs sur les berges de la Romanche et accompagnement paysager du projet (0,5 M€ HT).

Les actions de valorisation environnementale prévues au schéma concernent les principaux affluents de la Romanche dans la plaine de l'Oisans à savoir la Rive, la Sarenne et la Lignarre, sur leurs parties aval.

Les acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation souhaitent maintenant s'inscrire dans une démarche PAPI afin de s'impliquer sur l'ensemble des axes de la gestion du risque d'inondation et permettre notamment la mise en œuvre des aménagements de protection de la plaine de l'Oisans.

Conformément au cahier des charges PAPI 3 2021, cette démarche se déroulera en 2 temps, avec une première phase de « Programme d'études préalables au PAPI » qui a pour objectif de « réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme », puis une phase de PAPI, consacrée principalement à la réalisation des travaux.

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche fiches action 1-7 ; 6-1 ; 6-2 du PEP

Objectifs

Réduire le risque d'inondation sur la plaine de l'Oisans, avec une approche intégrée, en mettant en œuvre le Programme d'Études Préalables (PEP) du PAPI de la Romanche.

Les études prévues au PEP du PAPI Romanche ont pour objectif de :

- Réaliser les études manquantes permettant de constituer l'exhaustivité des données entrantes du schéma d'aménagement (investigations géotechniques, topographiques, diagnostics et inventaires environnementaux) pour disposer de l'ensemble des connaissances nécessaires à l'élaboration du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans.
- Comparer l'intérêt socioéconomique des différents scénarios d'aménagement envisagés pour appuyer le choix du scénario à retenir.
- Disposer d'études de faisabilité abouties pour intégrer les aménagements de la plaine de l'Oisans dans une démarche PAPI complet.

Descriptif de l'action

La première étape de l'action consistera à capitaliser les connaissances issues des études existantes (aléas, conception des scénarios d'aménagement, connaissance des impacts hydrauliques, potentialités de valorisation environnementale, connaissances récentes sur le transport solide ...) et prendre en compte des résultats (programme d'actions) de l'étude de transport solide de la Romanche portée par le Contrat de Rivière Romanche (2018) dans les hypothèses de définition des scénarios d'aménagement. Les travaux de sécurisation prioritaires des digues dans la traversée de Bourg d'Oisans devront aussi être pris en compte au cours de ces premières phases de l'étude.

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières, délimitation des EBF...) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'action.

De manière à garantir la pertinence du scénario d'aménagement, plusieurs scénarios d'aménagements seront élaborés pour proposer une analyse comparative des variantes envisageables et identifier le scénario optimum. Ce travail reposera sur des analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charges PAPI3 2021.

Parallèlement à la conception technique du schéma d'aménagement, l'action intégrera aussi un volet de planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier ...). Selon le planning retenu pour le projet et l'avancement de la conception des aménagements, les premières étapes des études environnementales et des démarches foncières pourront être engagées au cours de la mise en œuvre du PEP.

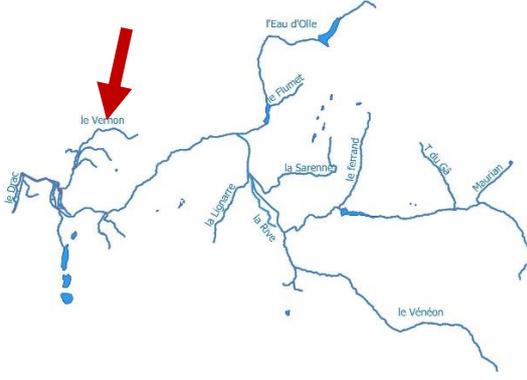
Le périmètre de l'action a été étendu pour que la problématique des seuils de l'ASMR puisse être intégrée à l'action.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • CCTP de la consultation • Rapport d'étude • Demande de subvention 	Indicateurs techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Validation du schéma d'aménagement dans les instances de concertation du PAPI
---	---

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Etat / Fond Barnier		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etudes préliminaires	2023	130 000€	25%	32 500€	50%	65 000€	25%	32 500€
Schéma intégré d'aménagement	2023	200 000€	25%	50 000€	50%	100 000€	25%	50 000€
Etudes ACB/AMC	2023	70 000€	25%	17 500€	50%	35 000€	25%	17 500€
TOTAL		400 000€		100 000€		200 000€		100 000€

Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau		
Objectif opérationnel : Préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau		
<p style="text-align: center;">Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique du Vernon</p> 	N° Action	2
	Année d'engagement	<i>2024</i>
	Maîtrise d'ouvrage	<i>GAM</i>
	Type d'action	<i>Etude</i>
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	<i>470 000€</i>
	Masses d'eau	FRDR10209 - Vernon
	Commune(s)	Vaulnaveys le Haut / Vaulnaveys le Bas / Vizille

Référence SDAGE	
Orientation fondamentale	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source OF 6 : préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Programme de mesures	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau MIA0602 restauration d'une zone humide MIA0301 aménager ce qui contraint la continuité écologique
RNABE 2027	Oui

Référence SAGE	
Orientation	15. renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
Disposition	130 : Elaborer des programmes d'actions de prévention des inondations

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	3.10.11 – REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ENJEUX ET INTEGRATION DU POTENTIEL ECOLOGIQUE DE LA PLAINE DU VERNON
---------------------	--

Contexte

La réflexion stratégique autour de la gestion du risque d'inondation sur la Romanche est déjà engagée depuis de nombreuses années sur le bassin versant. Plusieurs démarches témoignent de cette volonté ancrée de prise en compte du risque d'inondation sur ce territoire :

- La mise en œuvre du projet Romanche Séchilienne (2006-2016), représentant un investissement d'environ 25,5M€ HT.
- Les réflexions relatives à la problématique de l'inondabilité de la plaine de l'Oisans, dont les études se sont succédées depuis le début des années 2000 jusqu'à la validation d'un programme d'aménagement de protection contre les inondations par les différentes parties prenantes en avril 2017.
- L'étude hydraulique et écologique globale menée sur le bassin versant du Vernon entre 2012 et 2014, dans le cadre du Contrat de Rivière Romanche.

Les acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation souhaitent maintenant s'inscrire dans une démarche PAPI afin de s'impliquer sur l'ensemble des axes de la gestion du risque d'inondation et permettre notamment la mise en œuvre des aménagements de protection du bassin versant du Vernon.

Conformément au cahier des charges PAPI 3 2021, cette démarche se déroulera en 2 temps, avec une première phase de « Programme d'études préalables au PAPI » qui a pour objectif de « réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme. »

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche fiches action 1-8 ; 6-4 ; 6-5 du PEP

Objectifs

Réduire le risque d'inondation sur le bassin versant du Vernon, avec une approche intégrée, en mettant en œuvre le Programme d'Études Préalables (PEP) du PAPI de la Romanche.

Les études prévues au PEP du PAPI Romanche sur le Vernon ont pour objectif de :

- Disposer de l'ensemble des connaissances nécessaires à l'élaboration du schéma intégré d'aménagement hydraulique et de prévention des inondations du bassin versant du Vernon.
- Comparer l'intérêt socioéconomique des différents scénarios d'aménagement envisagés pour appuyer le choix du scénario à retenir.
- Disposer d'études de conception abouties pour intégrer les aménagements du bassin versant du Vernon dans une démarche PAPI complet.

Descriptif de l'action

Ce schéma de gestion hydraulique sera construit à l'échelle du bassin versant du Vernon suivant une approche intégrée qui devra concilier les enjeux "risque" et "milieux".

La première étape de l'action consistera à améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des canaux de Vizille.

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières, délimitation des EBF,...) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'action.

Les connaissances issues du diagnostic réalisé lors de l'étude hydraulique et écologique du Vernon (2011-2014) seront aussi valorisées afin de proposer une analyse critique de la pertinence des différents aménagements proposés individuellement. Pour ce faire, un travail de modélisation des écoulements sera également nécessaire pour quantifier les bénéfices prévisibles en termes de réduction de l'aléa, gestion des écoulements, valorisation environnementale ou bien l'interdépendance hydraulique avec les autres actions envisagées.

Les autres études réalisées sur le périmètre, notamment l'étude sur la zone humide des Mailles, seront valorisées dans le schéma d'aménagement.

La mise en œuvre de ce schéma nécessitera une caractérisation de l'hydromorphologie et des milieux à l'échelle du bassin versant. En fonction des enjeux inventoriés, l'analyse du transport solide et la définition des Espaces de bon fonctionnement, seront deux volets à intégrer au schéma. L'action s'intéressera aussi à la problématique des inondations par remontée de nappe observées sur le secteur du Plan à Vizille.

Les études des aménagements à mettre en œuvre seront approfondies au niveau AVP pour permettre leur mise en œuvre effective au cours de la phase PAPI complet.

De manière à garantir la pertinence du scénario d'aménagement, plusieurs scénarios d'aménagements seront élaborés de manière à proposer une analyse comparative des variantes envisageables et identifier le scénario optimum en termes de protection des biens et des personnes vis-à-vis du risque d'inondation et de préservation/amélioration des milieux aquatiques. Ce travail reposera sur des analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charges PAPI3.

Parallèlement à la conception technique du schéma d'aménagement, l'action intégrera aussi un volet de planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier ...). Selon le planning retenu pour le projet et l'avancement de la conception des aménagements, les premières étapes des études environnementales et des démarches foncières pourront être engagées au cours de la mise en œuvre du PEP.

Indicateurs

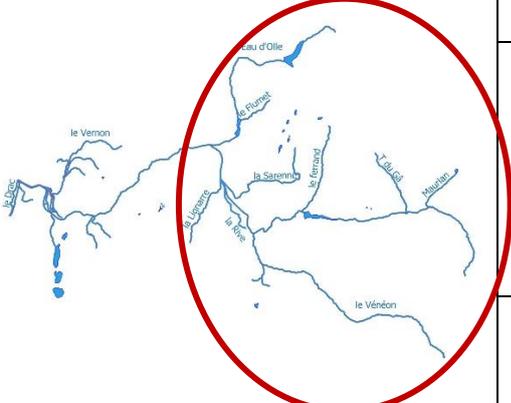
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques :
<ul style="list-style-type: none">• CCTP de la consultation• Rapport d'étude• Demande de subvention	<ul style="list-style-type: none">• Validation du schéma d'aménagement dans les instances de concertation du PAPI

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Etat / Fond Barnier		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etudes préliminaires	2024	160 000€	25%	40 000€	50%	80 000€	25%	40 000€
Schéma intégré d'aménagement	2024	230 000€	25%	57 500€	50%	115 000€	25%	57 500€
Etudes ACB/AMC	2024	80 000€	25%	20 000€	50%	40 000€	25%	20 000€
TOTAL		470 000€		117 500€		235 000€		117 500€

Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

<p>Réalisation du schéma intégré d'aménagement hydraulique des affluents de la Romanche en Oisans</p> 	N° Action	3
	Année d'engagement	2023
	Maîtrise d'ouvrage	SYMBHI
	Type d'action	Etude
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	200 000€
	Masses d'eau	FRDR335a – Vénéon + Autres affluents à enjeux, en cours de définition (BV Eau d'Olle, Sarenne, Lignarre, Romanche amont...)
Commune(s)	Toutes les communes du PAPI Affluents	

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Programme de mesures	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau
RNABE 2027	Oui

Référence SAGE

Orientation	15. renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
Disposition	130 : Elaborer des programmes d'actions de prévention des inondations

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	2.5.02b – RESTAURATION DE L'ESPACE DE LIBERTE DU VENEON A VENOSC 2.7.02 – PLAN DE GESTION TRANSPORT SOLIDE ET TRAVAUX ASSOCIES 3.10.01 – PROTECTION A LA BERARDE
---------------------	--

Contexte

La réflexion stratégique autour de la gestion du risque d'inondation en Oisans est déjà engagée depuis de nombreuses années sur le bassin versant.

En complémentarité du PAPI Romanche, de nombreux travaux GEMAPI sont également attendus sur les affluents de la Romanche, sur l'amont du bassin versant de la Romanche, en Oisans. À la suite du transfert intégral le 1^{er} janvier 2021 de la compétence GEMAPI au SYMBHI sur le territoire de l'Oisans, il a été proposé d'intégrer ces opérations dans un nouveau PAPI dédié aux affluents de la Romanche.

Le périmètre du PAPI des affluents de la Romanche comprend tout le territoire de la communauté de l'Oisans (soit 19 communes), en dehors de l'axe Romanche et des tronçons aval des affluents principaux (Vénéon, Sarenne, Lignarre, Eau d'Olle) qui sont traités dans le PAPI Romanche, et inclut également les communes de La Grave et Villar d'Arène.

Les PAPI visent à protéger les territoires et leurs habitants des effets des inondations. En cela, ils sont nécessairement des projets adaptés et impactant le bassin de risque. D'où la nécessité de mûrir les projets, notamment en prenant le temps de compléter la connaissance du territoire, d'étudier les différentes solutions alternatives et d'en mesurer les conséquences, notamment foncières et environnementales, d'associer les diverses parties prenantes à l'élaboration du projet et de structurer la gouvernance. Ainsi, ils constituent une démarche en deux temps : d'abord la phase du programme d'études préalables au PAPI, puis la phase du programme d'actions, le PAPI.

Le programme d'études préalables au PAPI Affluents sera déposé début 2023.

Conformément au cahier des charges PAPI 3, la première phase du programme d'études préalables au PAPI a pour objectif de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions du PAPI ainsi que les modalités d'évaluation et de suivi du programme.

Parmi les études nécessaires, il sera nécessaire de réaliser un schéma intégré d'aménagement hydraulique des affluents de la Romanche en Oisans.

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche / PAPI Affluents-Oisans fiches action 1-7 ; 6-1 ; 6-2 du PEP

Objectifs

Réduire le risque d'inondation, avec une approche intégrée, en mettant en œuvre le Programme d'Études Préalables (PEP) du PAPI des affluents de la Romanche en Oisans.

Descriptif de l'action

La première étape de l'action consistera à capitaliser les connaissances issues des études existantes (aléas, conception des scénarios d'aménagement, connaissance des impacts hydrauliques, potentialités de valorisation environnementale, connaissances récentes sur le transport solide ...) et à prendre en compte l'étude de transport solide de la Romanche portée par le Contrat de Rivière Romanche (2018) dans les hypothèses de définition des scénarios d'aménagement des affluents de la Romanche.

De manière à garantir leur pertinence, plusieurs scénarios d'aménagements seront élaborés de manière à proposer une analyse comparative des variantes envisageables et identifier les scénarios optimaux. Ce travail reposera sur des analyses de type ACB/AMC conforme au cahier des charges PAPI3.

Parallèlement à la conception technique des schémas d'aménagement, l'action intégrera aussi un volet de planification des opérations en tenant compte de l'ensemble des procédures réglementaires et administratives applicables (marchés publics, autorisation environnementale, foncier...). Selon le planning retenu pour le projet et l'avancement de la conception des aménagements, les premières étapes des études environnementales et des démarches foncières pourront être engagées au cours de la mise en œuvre du PEP.

Un travail d'identification des investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières, délimitation des EBF,...) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement sera aussi réalisé dès le démarrage de l'action.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • CCTP de la consultation • Rapport d'étude • Demande de subvention 	Indicateurs techniques : <ul style="list-style-type: none"> •
---	---

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement							
			Agence de l'eau		État / Fond Barnier		Département 38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etudes préliminaires	2023-2024	60 000€	25%	15 000€	50%	30 000€	5%	3 000€	20%	12 000€
Schéma intégré d'aménagement	2023-2024	100 000€	25%	25 000€	50%	50 000€	5%	5 000€	20%	20 000€
Etudes ACB/AMC	2024-2025	40 000€	25%	10 000€	50%	20 000€	5%	2 000€	20%	8 000€
TOTAL		200 000€		50 000€		100 000€		10 000€		40 000€

Contexte

Composante essentielle de l'hydraulique des torrents et rivières du bassin versant, le transport sédimentaire a fait l'objet d'un plan de gestion réalisé par HYDRETUDES en 2018, dans le cadre du contrat de rivière.

Le diagnostic mené dans cette étude a mis en évidence les éléments suivants.

Le bassin amont de la Romanche a été fortement anthropisé. Les évolutions latérale (largeur de la bande active) et verticale (évolution du fond du lit) du lit de la Romanche et du Vénéon sont directement sous influence du déficit sédimentaire. Il apparaît que le fonctionnement dynamique est directement sous l'influence du déficit d'apports sédimentaires et que les matériaux, moteur de l'évolution des lits fluviaux sont insuffisants.

Au vu des éléments ci-dessus, l'évolution dynamique du bassin amont de la Romanche est prévisible :

- Un contexte sédimentaire péjoré,
- Un potentiel de recharge limité,
- Un stock alluvial relativement important mais concentré dans le Buclet-Bayette et en voie de déstockage vers le système d'endiguement du Bourg d'Oisans,
- Une incision des lits active et une rétraction des bandes active en cours.

Cette évolution conduirait alors à une véritable métamorphose du cours d'eau (actuellement engagée) avec notamment une disparition du tressage.

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Affluents-Oisans

Objectifs

Il s'agit de réaliser une opération de gestion du transport sédimentaire (étude de maîtrise d'œuvre et travaux), sur la commune de St Christophe en Oisans.

Les travaux projetés visent à répondre à un double objectif : maintenir un lit fonctionnel, éviter la rétraction des bandes actives de tressage, ainsi que la formation d'embâcles et empêcher l'érosion de la route départementale.

Les principes des travaux correspondent aux objectifs suivants :

- Éviter la fixation du stock alluvial hérité
 - Garder mobiles les structures alluvionnaires
 - Eviter la rétractation des bandes actives des tressages
- Accompagner le transit sédimentaire lors des crues morphogènes
 - Accompagner en préparant le lit
- Soutenir la fourniture sédimentaire
 - Favoriser certains contributeurs sédimentaires

Descriptif de l'action

Il s'agira principalement, après avoir actualisé l'état des structures alluvionnaires sur le tronçon concerné de :

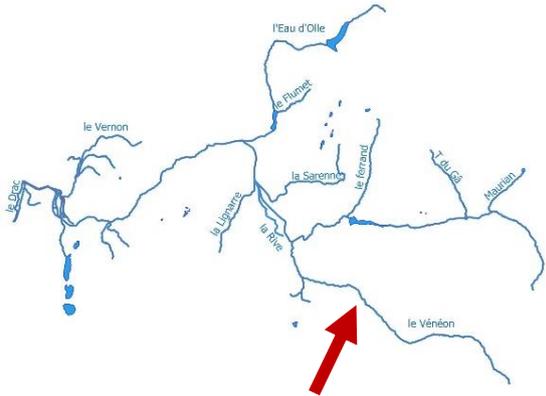
- Dévégétaliser et dessoucher 5 ou 6 structures alluvionnaires végétalisées, totalisant environ 40 000 m², pour favoriser la remobilisation des matériaux ;
- Remobiliser 9 structures alluvionnaires mobiles (non ou peu végétalisés), en amont de ce secteur, totalisant environ 2 500 m³ ;
- Rouvrir quelques bras, plus ou moins comblés, pour éviter la simplification du tressage ;
- Organiser les matériaux issus des arasements de bancs et des ouvertures de bras en glacis contre la berge rive droite bordant la route départementale et contre la berge rive gauche ;
- Supprimer les embâcles ;
- Travailler la confluence entre le torrent de la Pisse et le Vénéon, afin d'améliorer le fonctionnement de l'exutoire.

Indicateurs

<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'études • CCTP consultation des entreprises • OS travaux 	<p>Indicateurs techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume de matériaux retirés
---	--

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Cout d'opération Moe + Travaux	2023 - 2024	140 000€	50%	70 000€	30%	42 000€	20%	28 000€
TOTAL		140 000€		70 000€		42 000€		28 000€

Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau		
Objectif opérationnel : Préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau		
Restauration de l'espace de bon fonctionnement du Vénéon à Venosc 	N° Action	5
	Année d'engagement	2023
	Maîtrise d'ouvrage	SYMBHI
	Type d'action	Etude et travaux
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	465 000€
	Masses d'eau	FRDR335a – Vénéon
	Commune(s)	Les Deux Alpes – Venosc

Référence SDAGE	
Orientation fondamentale	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Programme de mesures	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau
RNABE 2027	non

Référence SAGE	
Orientation	15 Renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
Disposition	<i>Pas de déclinaison en objectif ni disposition dans le SAGE Drac Romanche pour le Vénéon</i>

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019	
Fiche Action	2.5.02b – RESTAURATION DE L'ESPACE DE LIBERTE DU VENEON A VENOSC

Contexte

Le Vénéon est caractérisé par un bassin versant à forte pente avec des apports solides grossiers. Le régime naturel du Vénéon est glaciaire en partie amont puis nivo glaciaire. Une incision du lit est constatée au niveau de la zone d'étude. Le torrent de la Muzelle, affluent rive gauche du Vénéon, présente une pente importante avec un transport solide significatif. Ce cours d'eau a une tendance récente à l'enfoncement en amont du pont de l'Alleau.

Les torrents de la Muzelle et du Vénéon, présentent des risques majeurs identifiés sur les campings de la Cascade (rive gauche Vénéon et rive droite Muzelle) et du Champ du Moulin (rive droite Vénéon), et plus largement sur les hameaux de l'Alleau et de Bourg d'Arud, menacés par les crues torrentielles. Ce site a donc fait l'objet de nombreuses études en vue d'une protection des aménagements - essentiellement touristiques établies - à proximité de cette confluence.

En 2021, le territoire de l'Oisans a validé la mise en place d'un PAPI sur les affluents de la Romanche, nommé « PAPI Affluents de la Romanche en Oisans » qui intégrerait le projet de protection des campings de Bourg Arud. Néanmoins, il a été décidé de réaliser une première tranche de travaux en dehors du cadre du PAPI.

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Affluents de la Romanche en Oisans

Objectifs

On cherche à réduire le risque d'inondation sur les campings du Champ Moulin et de la Cascade et protéger le hameau de Bourg d'Arud en restaurant l'espace de bon fonctionnement du Vénéon, soit préserver l'activité économique et touristique du hameau.

Descriptif de l'action

Le principe retenu est l'élargissement du lit.

Les travaux prévus visent à ouvrir la berge rive droite, en aval du pont de la RD530, sur une longueur de 150m environ puis de la conforter par la mise en place d'un perré en enrochements libres.

Cette zone étroite constitue un point faible du dispositif actuel. Un recul important de la berge permettra un abaissement très net de la ligne d'eau et une stabilisation de ce tronçon actuellement très vulnérable. Une nouvelle protection devra être mise en place pour un raccordement progressif entre le perré existant en amont et celui en aval.

Les travaux permettront d'assurer une cohésion d'ensemble de la rive droite en termes de résistance face aux crues (stabilité – prolongement de la protection RTM). L'ouverture en aval immédiat du pont permettra de soulager la rive opposée, située en extrados du Vénéon, fortement sollicitée et actuellement érodée.⁷

Indicateurs

Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none">• Rapport étude de MOE ;• CCTP travaux ;• OS travaux.	Indicateurs techniques : <ul style="list-style-type: none">• Linéaire restauré.
---	--

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant**	Taux	Montant	Taux	Montant
Cout d'opération Moe + Travaux + étude impact	2023- 2024	465 000€	25 à 50% *	116 250€	30%	139 500€	45%	209 250€
TOTAL		465 000€		116 250€		139 500€		209 250€

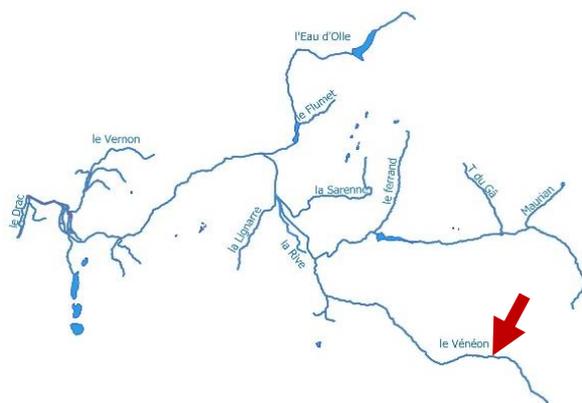
* l'aide de l'agence porte sur les travaux d'élargissement du lit du Vénéon. Les dépenses liées aux protections de berges ne sont pas prises en compte.

**Montant calculé sur un taux de 25%

Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : Préserver les enjeux humains en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

Restauration de l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons à la Bérarde



N° Action	6
Année d'engagement	<i>2023</i>
Maîtrise d'ouvrage	<i>SYMBHI</i>
Type d'action	<i>Etude et travaux</i>
Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	<i>400 000€</i>
Masses d'eau	FRDR335a – Vénéon
Commune(s)	Saint Christophe en Oisans

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Programme de mesures	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau
RNABE 2027	non

Référence SAGE

Orientation	15 Renforcer la prévention, protéger et agir contre les inondations
Disposition	<i>Pas de déclinaison en objectif ni disposition dans le SAGE Drac Romanche pour le Vénéon</i>

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	3.10.01 – PROTECTION A LA BERARDE
---------------------	-----------------------------------

Contexte

Le Vénéon est caractérisé par un bassin versant à forte pente avec des apports solides grossiers. Le régime naturel du Vénéon est glaciaire en partie amont puis nivo glaciaire. Le torrent des Étançons prend sa source au pied de la Meije. La superficie englacée est relativement plus réduite que pour le Vénéon supérieur, la vallée étant ici orientée au sud.

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Affluents-Oisans

Objectifs

On cherche à réduire le risque d'inondation sur le hameau de la Bérarde en restaurant l'espace de bon fonctionnement du torrent des Etançons, soit préserver l'activité économique et touristique sur la Bérarde.

Descriptif de l'action

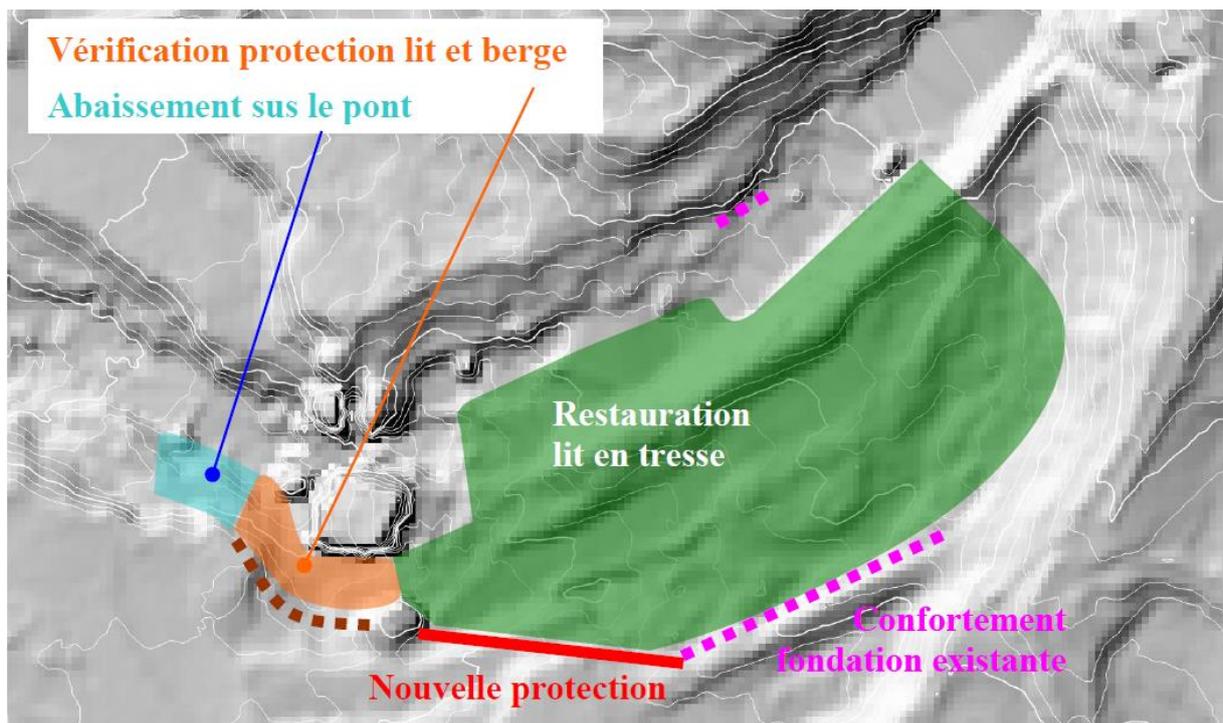
Le principe retenu est l'élargissement du lit avec le confortement ou la création de nouvelles protections.

L'aménagement du site est basé sur la préservation du verrou constitué par les très gros blocs notamment pour des raisons patrimoniales mais aussi parce qu'il favorise les dépôts en amont, ce qui est favorable dans le cas des crues très chargées en matériaux.

Les aménagements nécessaires découlent alors directement de ce choix avec :

- En amont la restauration d'un lit en tresse permettant une indispensable régulation du transport solide. Cela passe par :
 - o La destruction du merlon centrale,
 - o L'abaissement de la terrasse rive gauche,
 - o Le renforcement des protections de berge en rive gauche jusqu'au bloc limitant les écoulements en rive gauche.
- Au droit du verrou, les interventions sont marginales avec un nettoyage de la terrasse rive gauche.
- Entre le verrou et le pont, il est nécessaire de s'assurer que les risques d'érosions sont limités, sur le fond comme en berge.
- Sous le pont, la restauration du niveau du lit et l'enlèvement de la végétation sont nécessaires pour permettre d'écoulement des crues.
- En aval de la zone d'étude, l'enlèvement du merlon et la protection de l'hôtel par un épi doivent être envisagés.

Ces différents points sont développés ci-dessous. La figure ci-dessous montre de façon schématique la localisation des travaux :



Indicateurs

Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport études MOE • CCTP travaux • OS travaux 	Indicateurs techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Linéaire restauré.
--	--

Budget & calendrier prévisionnel

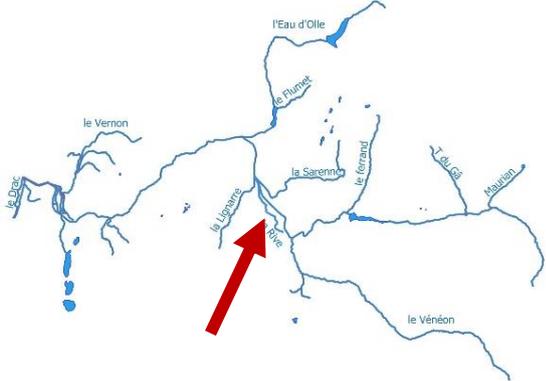
Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant**	Taux	Montant	Taux	Montant
Cout d'opération Moe + Travaux + étude d'impact	2023- 2024	400 000€	25 à 50 %*	100 000€	30%	120 000€	45%	180 000€
TOTAL		400 000€		100 000€		120 000€		180 000€

* l'aide de l'agence porte sur les travaux d'élargissement du lit du torrent des Etançons. Les dépenses liées aux protections de berges ne sont pas prises en compte.

**Montant calculé sur un taux de 25%

Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : Restaurer la morphologie des cours d'eau

<p>Amélioration morphologique du ruisseau de la Rive à Bourg d'Oisans</p> 	N° Action	7
	Année d'engagement	<i>2023</i>
	Maîtrise d'ouvrage	<i>SYMBHI</i>
	Type d'action	<i>Travaux</i>
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	<i>170 000€</i>
	Masses d'eau	FRDR10151 – Rive
	Commune(s)	Bourg d'Oisans

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	OF6 : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Programme de mesures	MIA0202 réaliser une opération de restauration de cours d'eau
RNABE 2027	Oui

Référence SAGE

Orientation	12. Améliorer le potentiel écologique et piscicole
Disposition	107 : Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés pour améliorer le fonctionnement des rivières

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	2.5.05 – AMELIORATION DES HABITATS AQUATIQUES DE LA BASSE SARENNE ET BASSE LIGNARRE
---------------------	---

Contexte

Les études ont montré que la Rive disposait de fortes potentialités sur le volet écologique. Cependant, les activités passées ayant conduites à chenaliser le cours d'eau et la faible dynamique morphologique ne permettent pas une réelle diversité des habitats ce qui ne profite pas pleinement à la faune aquatique. Ainsi, l'homogénéité des habitats traduit un fort besoin de restauration des habitats aquatiques.

Liens avec d'autres dispositifs

PAPI Romanche / Contrat rivière romanche 2013-2019

Objectifs

Les études précédentes, notamment celle réalisée par BURGEAP dans le cadre du contrat de rivière 2013-2019, ont permis de repérer des sites potentiels de restauration morphologique sur le ruisseau.

Le présent projet (étude de maîtrise d'œuvre et travaux) vise à définir un programme d'aménagements en vue d'améliorer le fonctionnement morphologique de la Rive.

Il a été soulevé qu'un travail pourrait avoir lieu pour améliorer les conditions de vie de la faune aquatique. En effet, après avoir mis un accent sur la qualité des eaux améliorées sur le bassin versant il apparaît que le facteur limitant au développement de la faune aquatique est la qualité des habitats. La proposition d'actions porte sur la :

- Restauration du lit mineur : améliorer les fonctionnalités des milieux rivulaires et terrestres ;
- Diversification des habitats dans le lit mineur : restaurer une mosaïque d'habitats.

Descriptif de l'action

La qualité physique du cours d'eau s'exprime à partir de divers compartiments, que sont, le lit mineur, le lit majeur et les annexes hydrauliques, les berges et la ripisylve, la ligne d'eau et la continuité écologique.

Malgré des débits constants et une dynamique faible, ce ruisseau possède d'excellentes conditions de vie piscicole. Ainsi il peut être envisagé une restauration du milieu même de faible ou moyenne ambition (R1-R2) ayant un gain majeur.

Les aménagements de type R1 correspondent à des aménagements localisés de types déflecteurs, enrochements épars ou banquettes qui ne visent pas la restauration des fonctionnalités de la rivière. Le niveau R2 concerne une restauration plus ou moins complète du fonctionnement autonome de la rivière. Il y a donc une amélioration de tous les compartiments de l'écosystème aquatique et des processus sous-jacents.

Les aménagements sur la Rive sont limités par l'occupation des sols avec des enjeux importants tels que les zones urbanisées ou agricoles.

Trois tronçons de cours d'eau sont concernés par les aménagements R1 et un tronçon par des aménagements R2.

Diverses techniques sont envisagées telles que :

- Création de banquettes végétalisées, risbermes, épis, fascines pour créer de la sinuosité (rétrécissement du lit mineur localement) ;
- Elargissement du lit mineur avec talutage de berges en pente adoucie avec des techniques de génie végétal ;
- Plantation d'hélophytes et mise en place de souches avec racines ;
- Création de bras secondaires.

Indicateurs

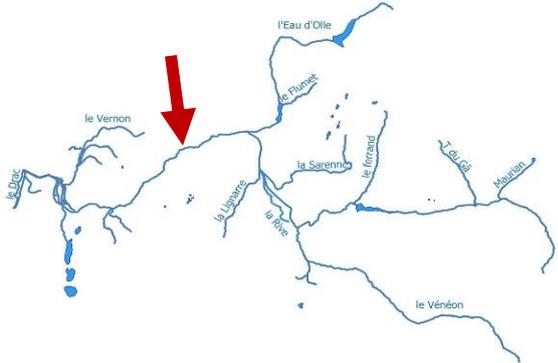
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • CCTP travaux • OS travaux 	Indicateurs techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Linéaire aménagé
--	--

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Cout d'opération Moe + Travaux + maîtrise foncière	2023	170 000€	50%	85 000€	30%	51 000€	20%	34 000€
TOTAL		170 000€		85 000€		51 000€		34 000€

Volet A : Restaurer l'état physique des cours d'eau

Objectif opérationnel : Restaurer la continuité biologique

<h3 style="color: green;">Etude de restauration de la franchissabilité piscicole au niveau des seuils de la moyenne Romanche (Ex seuils ASMR)</h3> 	N° Action	8
	Année d'engagement	<i>2023</i>
	Maîtrise d'ouvrage	<i>SYMBHI</i>
	Type d'action	<i>Etude</i>
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	<i>100 000€</i>
	Masses d'eau	FRDR329b – Romanche aval
	Commune(s)	Livet et Gavet

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Programme de mesures	MIA 0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
RNABE 2027	Oui

Référence SAGE

Orientation	12. Améliorer le potentiel écologique et piscicole du Drac, de la Romanche et de leurs affluents
Disposition	110 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau non classés en liste 2. Spécifiquement : Rétablir la continuité écologique sur les seuils ou barrages dans le tronçon de la moyenne Romanche dans le cadre du projet Romanche-Gavet

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	2.6.07 – RESTAURATION DES CONTRE-BARRAGES DE L'ASMR DANS LES GORGES DE LIVET-ET-GAVET
---------------------	---

Contexte

Les gorges de Livet-et-Gavet présentent une pente moyenne de 3% et des écoulements torrentiels à très forte capacité d'érosion et de charriage. Le torrent évolue en fond de vallée encaissée sans espace de divagation possible.

Le caractère particulièrement encaissé du lit dans ces gorges limite les problèmes d'inondations. Les problèmes hydrauliques de ce secteur portent sur les érosions de berges et la stabilité du profil en long. Les enjeux humains sont concentrés sur les bourgs de Livet, de Rioupéroux (dont Salinière) et de Gavet. L'axe routier RD1091 constitue l'autre enjeu humain fort de ce secteur de gorges (unique accès à l'Oisans).

Le projet « Romanche-Gavet » actuellement en cours prévoit le démantèlement/équipement des 6 anciennes centrales suite à la construction de la nouvelle située en amont du bourg de Livet. En sus des ouvrages de fond associés aux barrages EDF, on recense sur ce secteur 9 seuils, ou contre-barrages, sous maîtrise d'ouvrage de l'ASMR jusqu'à sa dissolution et le transfert au SYMBHI.

Différentes expertises de franchissabilité ont été réalisées sur les contre-barrages indiquant que 6 des 9 ouvrages constituaient un obstacle à la continuité écologique.

Nom de l'obstacle	ROE	Franchissable
Seuil Livet 5	ROE44347	Non
Seuil Livet 4	ROE44349	Oui
Seuil Livet 3	ROE44353	Oui
Seuil Livet 2	ROE44357	Non
Seuil Livet 1	ROE44360	Oui
Seuil Salinière 3	ROE44320	Non
Seuil Salinière 2	ROE44325	Non
Seuil Salinière 1	ROE44329	Non
Seuil Pechiney (G1)	ROE44341	Non

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche

Objectifs

L'objectif est de poursuivre la démarche globale de restauration de la continuité, mise en œuvre par différents maîtres d'ouvrage sur tout le linéaire de la Romanche, en étudiant les possibilités de restauration de la continuité piscicole au niveau des ex-seuils ASMR aujourd'hui non franchissables.

Descriptif de l'action

Une première étude, réalisée par l'Université de Liège sous maîtrise d'ouvrage de l'ASMR, a permis de démontrer que l'arasement des seuils entraînerait une remobilisation des matériaux et une probable déstabilisation du lit.

L'arasement n'étant pas envisageable, il est donc nécessaire d'évaluer les possibilités d'aménagement des différents seuils en engageant une étude dont les objectifs seraient :

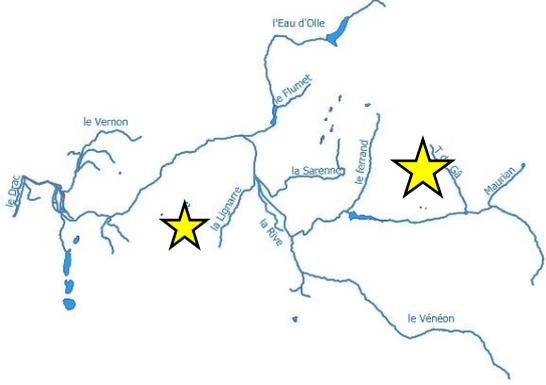
- la réalisation d'un diagnostic de l'état des 9 contre-barrages, de leur impact sur le profil en long et les usages ;
- l'étude des solutions d'aménagement possibles et la mise en forme du scénario global retenu au niveau avant-projet ;
- la définition d'un protocole de suivi.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none">• CCTP étude• Rapport d'étude	Indicateurs techniques : <ul style="list-style-type: none">• Linéaire aménagé
--	--

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de restauration de la franchissabilité	2023-2024	100 000€	70%	70 000€			30%	30 000€
TOTAL		100 000€		70 000€				30 000€

Volet B : préserver et gérer les milieux aquatiques		
Objectif opérationnel : Préserver les zones humides		
<p>Labellisation en ENS de zones humides du Taillefer, d'Emparis et de la Vallée du Ferrand</p> 	N° Action	9
	Année d'engagement	2023
	Maîtrise d'ouvrage	<i>Communauté de communes de l'Oisans</i>
	Type d'action	<i>Etude</i>
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	140 000€
	Masses d'eau	FRDR10645 – Rif Tort FRDR335b – Ferrand FRDR 333 – Lignarre FRDR329b – Romanche aval
Commune(s)	Besse / Mizoen / Clavans / Ornon / Oulles / Livet et Gavet	

Référence SDAGE	
Orientation fondamentale	OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Programme de mesures	MIA0602 Restaurer une zone humide MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
RNABE 2027	Non

Référence SAGE	
Orientation	11. Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques
Disposition	86 : Poursuivre la préservation des zones humides dans toutes leurs fonctionnalités (hydrologiques, biologiques et écologiques) / 87 : Poursuivre la mise en place d'outils réglementaires / 88 : Définir un plan d'action pour l'amélioration des pratiques agricoles en lien avec les objectifs de préservation des zones humides / 91 : concentrer les efforts de gestion sur les zones humides prioritaires grâce à des plans de gestion

Référence contrat rivière 2013 - 2019

Fiche Action	2.8.01 – INVENTAIRES COMMUNAUX DES ZONES HUMIDES 2.8.02 – CONSERVATION RESTAURATION DES ZONES HUMIDES
---------------------	--

Contexte

Plus de 150 zones humides d'une superficie supérieure à 1 hectare ont été inventoriées sur le bassin versant, représentant au total 5 224 ha soit 4 % de sa surface. 19 sont identifiées comme prioritaires dans le SAGE. Parmi celles-ci, les tourbières sont un enjeu majeur à plusieurs titres (ressource, biodiversité, qualité de l'eau).

Les zones humides sont impactées par de nombreuses activités humaines. Drainage, comblement, « assainissement », mise en culture, modifications hydrologiques, surpiétinement des milieux, bétonnage, ont réduit leur surface, mais également leur fonctionnalité, et donc les services rendus à la société : contribution à la ressource en eau potable, prévention des risques naturels (érosions, crues), préservation de la dynamique fluviale, valeurs sociales, culturelles et touristiques...

Globalement, les zones humides du bassin versant sont en bon état, voire en très bon état de conservation (comme 76% des zones humides du Taillefer, d'après le schéma de préservation réalisé sur le site). Néanmoins, les études ont montré une vulnérabilité liée à certaines activités précédemment citées.

À ce titre, il convient de prendre des dispositions localement pour préserver leurs fonctions tout en assurant le maintien des activités humaines et le développement durable des territoires

Liens avec d'autres dispositifs

SCOT / Contrat rivière romanche 2013-2019

Objectifs

La labellisation en ENS des zones humides permet de garantir leur préservation grâce à une gestion opérationnelle s'appuyant sur des actions programmées au moyen d'un plan de gestion et facilitées par des moyens financiers (subventions du Département) et fonciers (droits de préemption du département).

Descriptif de l'action

Les ENS sont des espaces de préservation du patrimoine naturel et de valorisation de celui-ci via notamment l'éducation à l'environnement. C'est un moyen de valoriser le patrimoine tout en conciliant protection de la nature et activités humaines.

La marche à suivre pour labelliser des espaces en ENS est la suivante :

- Dépôt de la demande de labellisation ENS auprès du Département de l'Isère ;
- Réalisation d'un diagnostic préalable par le Département ;
- Inscription au réseau des ENS si le diagnostic est favorable ;
- Convention entre le maître d'ouvrage et le Département ;

- Animation foncière permettant d'atteindre 50 % de maîtrise foncière (acquisition à l'amiable avec l'appui financier du Département, conventionnement, droit de préemption ENS) ;
- Elaboration des plans de gestion (en interne ou confiée à un prestataire avec appui financier du Département) ;
- Mise en œuvre des actions du plan de gestion (avec appui financier du département).

La communauté de communes de l'Oisans a enclenché la démarche auprès du Département pour le classement des sites suivants :

- Le plateau d'Emparis, situé sur les communes de Besse et Mizoën ;
- Les zones humides du plateau du Taillefer, situées sur les communes d'Ornon, Oulles et Livet-et-Gavet ;
- La tourbière de la vallée du Ferrand, le marais du col de Sarenne et le marais du col de la Valette, situés sur la commune de Clavans.

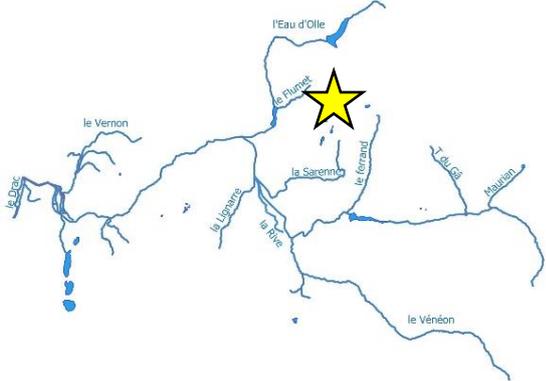
Indicateurs

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques :
<ul style="list-style-type: none"> • Label ENS • Cahier des charges de la consultation pour prestation plan de gestion • Plans de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de zones humides labellisée

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Département 38		CCO	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Poste de chargé de mission ENS*	2023	45 000 €*			65%*	30 000 €	35%	15 000 €
Poste de chargé de mission ENS*	2024	45 000 €*			65%*	30 000 €	35%	15 000 €
Etude de définition de 3 plans de gestion*	2024	Interne ou 50 000€ si en externe*			85 % *	42 500€	15%	7 500€
TOTAL		140 000€				102 500€		37 500€

**Sous réserve de labellisation ENS dans le cadre du nouveau règlement d'intervention à voter fin 2022 et, sous réserve d'une maîtrise foncière à 50% de la Zone d'intervention.*

Volet B : préserver et gérer les milieux aquatiques		
Objectif opérationnel : Préserver les zones humides		
<p>Labellisation en ENS de zones humides du massif des Grandes Rousses</p> 	N° Action	10
	Année d'engagement	2023
	Maîtrise d'ouvrage	<i>Commune d'Huez</i>
	Type d'action	<i>Etude</i>
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	15 000€
	Masses d'eau	FRDR334 – Sarenne FRDR11572 – Flumet
Commune(s)	Huez	

Référence SDAGE	
Orientation fondamentale	OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Programme de mesures	MIA0606 Restaurer une zone humide MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
RNABE 2027	Non

Référence SAGE	
Orientation	11. Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques
Disposition	86 : Poursuivre la préservation des zones humides dans toutes leurs fonctionnalités (hydrologiques, biologiques et écologiques) / 87 : Poursuivre la mise en place d'outils règlementaires / 88 : Définir un plan d'action pour l'amélioration des pratiques agricoles en lien avec les objectifs de préservation des zones humides / 91 : concentrer les efforts de gestion sur les zones humides prioritaires grâce à des plans de gestion

Référence contrat rivière 2013 - 2019	
Fiche Action	2.8.01 – INVENTAIRES COMMUNAUX DES ZONES HUMIDES 2.8.02 – CONSERVATION RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Contexte

Les zones humides du bassin versant sont globalement en bon état mais elles sont toujours menacées. Des études poussées ont montré une certaine dégradation et un mauvais état de conservation de certaines zones humides du territoire. Leur vulnérabilité est soulignée : pression urbaine en plaine de Bourg d'Oisans, pression urbaine et touristique en station de ski, pression de fréquentation au Taillefer ou pression agricole sur le plateau d'Emparis.

170 zones humides d'une superficie supérieure à 1 hectare ont été inventoriées, représentant au total 5 224 ha soit 4 % de la surface du bassin versant. 19 sont identifiées comme prioritaires dans le SAGE. Parmi celles-ci, les tourbières sont un enjeu majeur à plusieurs titres (ressource, biodiversité, qualité de l'eau).

Liens avec d'autres dispositifs

SCOT / Contrat rivière romanche 2013-2019

Objectifs

La labellisation en ENS des zones humides permet de garantir leur préservation grâce à une gestion opérationnelle s'appuyant sur des actions programmées au moyen d'un plan de gestion et facilitées par des moyens financiers (subventions du Département) et fonciers (droits de préemption du département).

Descriptif de l'action

Les ENS sont des espaces de préservation du patrimoine naturel et de valorisation de celui-ci via notamment l'éducation à l'environnement. C'est un moyen de valoriser le patrimoine tout en conciliant protection de la nature et activités humaines.

La marche à suivre pour labelliser des espaces en ENS est la suivante :

- Dépôt de la demande de labellisation ENS auprès du Département de l'Isère ;
- Réalisation d'un diagnostic préalable par le Département ;
- Inscription au réseau des ENS si le diagnostic est favorable ;
- Convention entre le maître d'ouvrage et le Département ;
- Animation foncière permettant d'atteindre 50 % de maîtrise foncière (acquisition à l'amiable avec l'appui financier du Département, conventionnement, droit de préemption ENS) ;
- Elaboration des plans de gestion (en interne ou confiée à un prestataire avec appui financier du Département) ;
- Mise en œuvre des actions du plan de gestion (avec appui financier du département).

La commune d'Huez a enclenchée la démarche auprès du Département pour le classement des sites suivants, dont la maîtrise est assurée (parcelles communales et AFP) :

- Tourbière du Rif Nel
- Tourbière de Chavannus + lacs Besson
- Tourbière de Brandes

Un seul plan de gestion pour l'ensemble des sites est envisageable. Un partenariat avec la commune voisine d'Oz en Oisans (sur laquelle se trouve une partie des lacs Besson) sera nécessaire.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation	Indicateurs techniques
<ul style="list-style-type: none"> Label ENS Cahier des charges de la consultation pour prestation plan de gestion Plan de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Surface de zones humides labellisée.

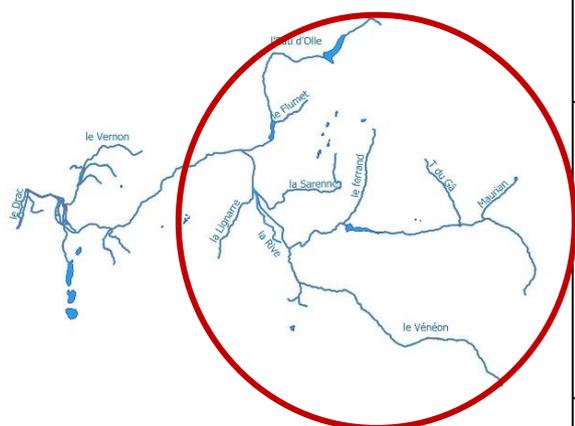
Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Département 38		Maitre d'Ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Elaboration du plan de gestion ENS*	2022-2023	15 000€*			87 %*	13 050€	13%	1 950€
TOTAL		15 000€				13 050€		1 950€

**Sous réserve de labellisation ENS dans le cadre du nouveau règlement d'intervention à voter fin 2022 et, sous réserve d'une maîtrise foncière à 50% de la Zone d'intervention.*

Volet B : Préserver et gérer les milieux aquatiques

Objectif opérationnel : Gérer la ripisylve

<p>Elaboration du plan de gestion de la végétation ripisylve</p> 	N° Action	11
	Année d'engagement	2024
	Maîtrise d'ouvrage	SYMBHI
	Type d'action	Etude
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	45 000€ HT
	Masses d'eau	FRDR329a et b – Romanche FRDR10151 – Rive FRDR334 – Sarenne FRDR335b – Ferrand FRDR330 – Eau d'Olle FRDR11572 – Flumet FRDR335a – Vénéon
Commune(s)	Périmètre de la communauté de communes de l'Oisans	

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides. OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.
Programme de mesures	MIA0202 restauration d'un cours d'eau
RNABE 2027	Oui

Référence SAGE

Orientations	11 : Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques /Orientation 12 : améliorer le potentiel écologique
Disposition	93 : restaurer et entretenir la ripisylve de façon raisonnée

Référence Contrat rivière 2013 - 2019

Fiches action

2.9.03 et 2.9.04 PLAN D'ENTRETIEN DES AFFLUENTS DE LA ROMANCHE EN PLAINE DE L'OISANS ET EN ROMANCHE AVAL

Contexte

Compte tenu de leurs rôles importants dans le bon fonctionnement des milieux aquatiques, les ripisylves contribuent à l'atteinte des objectifs de qualité des milieux.

L'atteinte de ces objectifs est parfois compromise par une ripisylve segmentée ou perchée et qui affecte la continuité écologique latérale des milieux aquatiques. La présence d'espèces exotiques envahissantes concurrentes de peuplements autochtones qui régressent est également une des pressions sur la ripisylve.

Sur le bassin de la Romanche, une partie du linéaire de cours d'eau présente une ripisylve en mauvais état de conservation et de nombreux foyers de plantes exotiques envahissantes (notamment la Renouée du Japon et Buddleia) sont présents.

Lors du précédent contrat rivière, différents maîtres d'ouvrage étaient porteurs d'action de gestion de la ripisylve :

- Le SUO et l'ASRA, Association Syndicale Autorisée du territoire, prévoyaient de mettre en place des plans d'entretien de la végétation sur leurs secteurs d'action. La dissolution de l'une et la modification des statuts de la seconde ont décalé la réalisation de leurs actions.
- Le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans a porté un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes (Oxalis, 2019). Cette étude, réalisée conformément à la stratégie de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, a permis de compléter les inventaires et améliorer la connaissance sur les espèces présentes et leurs répartitions, mais aussi de définir une stratégie d'action en ciblant des objectifs de gestion par espèce.

Aujourd'hui, le SYMBHI prévoit de se doter d'un plan de gestion de la végétation, qui viendra compléter les opérations portées par d'autres maîtres d'ouvrages, et intégrera des actions de protection des personnes et des biens et de restauration des milieux.

Liens avec d'autres dispositifs

PAPI Romanche / PAPI Affluents-Oisans / DOCOB N2000

Objectifs

Connaissance précise de l'état des boisements de berge et de l'encombrement des cours d'eau.

Identification partagée des demandes en entretien et des contraintes.

Programmation pluriannuelle des interventions en respectant un guide pratique expliquant leurs principes.

Descriptif de l'action

Étude de définition d'un plan d'entretien :

- État des lieux, diagnostic, propositions de gestion.

- Mise en place de suivis et d'indices d'évaluation sur le milieu en intégrant les nouvelles technologies disponibles sur le marché.
- Programmation techniques et financières des interventions.
- Dossiers réglementaires (DIG/loi sur l'Eau).

Sur les secteurs nécessitant une gestion particulière des berges et des embâcles au regard de problématiques liées à la sécurisation des personnes et des biens, dans la mesure du possible, le SAGE énonce l'intérêt que cette gestion soit raisonnée afin de préserver la végétation existante et de veiller au maintien des continuités écologiques (Trame verte et bleue). Une vigilance particulière sera apporté pour assurer la pérennité des espèces et des habitats remarquables liés aux cours d'eau (exemple : aulnaie blanche).

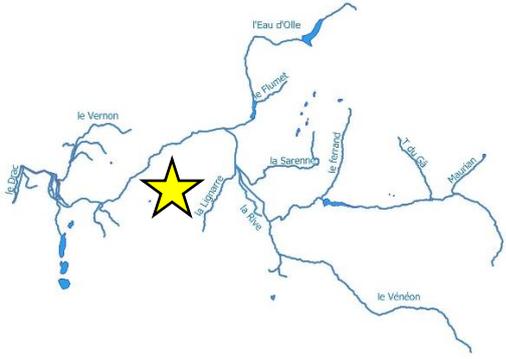
Ce plan de gestion de la ripisylve prendra également en compte les éléments issus du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin versant de la Romanche.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'étude • Demande de subventions 	Indicateurs techniques : <ul style="list-style-type: none"> •
---	---

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Plan de gestion	2024	45 000€	50 %	22 500€	30%	13 500€	20%	9 000€
TOTAL		45 000€		22 500€		13 500€		9 000€

Volet B : préserver et gérer les milieux aquatiques		
Objectif opérationnel : Préserver les zones humides		
<p>Etude des impacts de la fréquentation sur le site Natura 2000 « landes, tourbières et habitats rocheux du Taillefer »</p> 	N° Action	12
	Année d'engagement	2022
	Maîtrise d'ouvrage	<i>Communauté de communes de l'Oisans</i>
	Type d'action	<i>Etude</i>
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	16 775 €
	Masses d'eau	FRDR333 – Lignarre FRDR329b – Romanche aval
Commune(s)	La Morte, Livet-Gavet, Ornon, Oulles (et Lavalens sur le BV Drac)	

Référence SDAGE	
Orientation fondamentale	OF 6 Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Programme de mesures	MIA0701 Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel
RNABE 2027	oui

Référence SAGE	
Orientation	11. Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques
Disposition	86 : Poursuivre une gestion concertée et durable des zones humides et de leurs fonctionnalités pour permettre leur préservation leur valorisation et leur protection /89 : Poursuivre la préservation des zones humides dans toutes leurs fonctionnalités ; Mieux connaître les zones humides ;

Référence Contrat rivière 2013 - 2019	
Fiche Action	2.8.01 – INVENTAIRES COMMUNAUX DES ZONES HUMIDES

Contexte

Le site « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » (FR8201735) a été désigné comme zone spéciale de conservation au titre de la directive européenne "Habitats, Faune et Flore". Ces dernières années, les activités de pleine nature ont connu un engouement grandissant auprès du public. L'Oisans, grâce à ses paysages grandioses, sa faune et sa flore de montagne, ne déroge pas à la règle.

Le site Natura 2000 du Taillefer, remarquable par sa beauté et sa biodiversité exceptionnelle, se caractérise aussi par une très forte fréquentation (randonneurs avertis ou simples promeneurs, cyclistes, manifestations sportives, bivouac...) dès la fonte des neiges au mois de mai et jusqu'à la fin de l'automne. Une augmentation de fréquentation de l'ordre de 50 à 75 % entre 2016 et 2020 a d'ailleurs été enregistrée. Les différentes activités qui y sont pratiquées (camping sauvage engendrant feux et déchets, divagation de chiens, nuisances sonores, activités nautiques...) sont susceptibles d'endommager les milieux naturels fragiles (zones humides, landes, pelouses d'altitude) et les espèces patrimoniales qu'ils hébergent.

Liens avec d'autres dispositifs

Natura 2000 / ENS / SCOT / PLU

Objectifs

Afin de mesurer les effets de la sur-fréquentation sur les milieux humides, la Communauté de communes de l'Oisans a mis en place en 2022 un suivi de la flore et des espèces d'odonates et d'amphibiens hébergées dans ces milieux : ce sont de bons indicateurs des modifications de l'environnement dont la réponse est assez rapide.

L'amélioration des connaissances sur la répartition et l'état des populations d'espèces (flore, odonates, amphibiens), en particulier celles d'intérêt communautaire de l'annexe II de la Directive « Habitats, faune, flore », permettra :

- de définir l'état des zones humides et des pressions exercées sur ces milieux.
- d'améliorer la gestion et la protection de ces espèces et de leurs habitats.

L'intérêt de cette étude est également de proposer un suivi protocolé et cadré (indicateurs bien définis issus de la méthodologie RHOME0) qui permettra de suivre l'évolution des milieux et des espèces dans le temps (à une fréquence de 5 ou 10 ans), et donc d'étudier les effets de mesures de gestion qui auront pu être mises en place d'ici là.

Pour information, des réflexions sont également menées pour rechercher l'outil de protection le plus adapté au plateau du Taillefer (arrêté de protection des habitats naturels, réserve naturelle...). Le site est ciblé dans la feuille de route de la stratégie pour les aires protégées en Isère, avec l'objectif d'ici à 5 ans, « d'engager un dialogue territorial sur l'opportunité d'une protection, de réaliser des études préalables et de définir les outils les plus adaptés de façon partagée ».

En parallèle, la communauté de communes de l'Oisans poursuit en 2022 la démarche de sensibilisation du public, pour le deuxième été, avec le recrutement de deux sensibilisateurs, chargés d'arpenter les sentiers les plus fréquentés pour informer les usagers des bonnes pratiques en montagne et de la fragilité des milieux naturels, sur le plateau du Taillefer et celui d'Emparis.

En plus des démarches portées par la communauté de communes de l'Oisans, le SYMBHI porte une opération de mise en défens sur le secteur des lacs Noir, de l'Agneau et de la Vèche. Il s'agira d'empêcher la divagation des randonneurs grâce à la pose de poteaux et cordelettes et de limiter le piétinement à quelques sentiers identifiés. L'objectif est de diminuer le nombre de sentiers parallèles et de favoriser la restauration des milieux.

Descriptif de l'action

Sur 370 ha de zone humides identifiés dans le site Natura 2000 du Taillefer, l'étude portera sur un échantillon de milieux humides, potentiellement très sensibles aux piétinements.

- Plateau des lacs – secteur lac Fourchu (13,9 ha) : fréquentation forte
- Plateau des lacs – secteur Lac Noir, lac de l'Agneau et lac de la Vèche (6,5 ha) : fréquentation moyenne
- Plateau des lacs – secteur Lac Canard (4,6 ha) : fréquentation faible

3 protocoles de suivis (flore, odonates, amphibiens) seront mis en place selon la méthodologie RHOME0 :

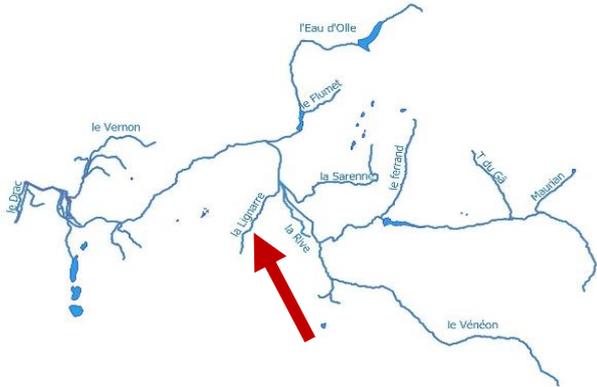
- Indice de qualité floristique
- Intégrité du peuplement d'odonates
- Intégrité du peuplement d'amphibiens

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques
<ul style="list-style-type: none"> • Base de données RHOME0 renseignée • Rapport de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de relevés

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		Europe FEADER		Etat	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	2022	16 775€			50 %	8 387.50€	50%	8 387.50€
	TOTAL	16 775€				8 387.50€		8 387.50€

Volet B : préserver et gérer les milieux aquatiques	
Objectif opérationnel : Préserver les zones humides	
<p>Gestion de la ripisylve de la Lignarre dans le cadre de la mise à jour du DOCOB du Col d'Ornon</p> 	<p>N° Action</p> <p>13</p>
	<p>Année d'engagement</p> <p>2023</p>
	<p>Maîtrise d'ouvrage</p> <p><i>Communauté de communes de l'Oisans</i></p>
	<p>Type d'action</p> <p><i>Etude et travaux</i></p>
	<p>Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)</p> <p>En interne – agent CCO</p>
	<p>Masses d'eau</p> <p>FRDR333 – Lignarre</p>
	<p>Commune(s)</p> <p>Bourg d'Oisans, Oulles, Villard Reymond</p>

Référence SDAGE	
Orientation fondamentale	OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Programme de mesures	MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
RNABE 2027	Oui

Référence SAGE	
Orientation	11 : Préserver et mieux gérer les milieux aquatiques /Orientation 12 : améliorer le potentiel écologique
Disposition	93 : restaurer et entretenir la ripisylve de façon raisonnée

Référence Contrat rivière 2013 - 2019	
Fiche Action	NC

Contexte

La Lignarre prend sa source au Col d'Ornon. Torrent de montagne en milieu forestier, elle devient, dans sa partie aval, avant sa confluence avec la Romanche, fortement aménagée avec 5 seuils et un système d'endiguement qui limitent fortement la continuité écologique. Dans cette partie aval, sa ripisylve est constituée d'une Aulnaie blanche dégradée (RTM 2011). Or l'Aulnaie blanche est un habitat communautaire prioritaire (91EO) identifié sur le site Natura 2000 FR8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ». L'Aulnaie blanche est liée à la dynamique torrentielle. Elle subit une destruction partielle lors des crues avec un rajeunissement du sol par l'apport de matériaux alluvionnaires. Si le milieu ne subit plus de perturbation torrentielle (selon l'objectif des seuils et des digues), l'Aulnaie blanche évolue en « érabraie frênaie ».

Le DOCOB du site Natura 2000 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du Col d'Ornon » de 2011 a permis d'identifier les actions nécessaires à la restauration de cet habitat d'une grande richesse entomologique et avifaune associée. Il sera mis à jour au cours de l'année 2023.

En complément, une étude écologique a été menée par le RTM en 2020, poursuivie par une étude hydraulique (en cours) dans un objectif de gestion du transport solide et de reconfiguration d'un profil en tresse de la Lignarre, dans la zone des 5 seuils.

Liens avec d'autres dispositifs

Natura 2000 / PAPI Romanche-Oisans / PAPI Affluents Oisans

Objectifs

Pérenniser les peuplements d'Aulnaie même en l'absence de conditions naturelles de régénération.

Réguler le transport solide.

Descriptif de l'action

MO CCO : la mise à jour du DOCOB du site Natura 2000 précisera les actions suivantes (prévues dans le DOCOB actuel) selon leur pertinence au vu de l'évolution de la rivière :

- Création de trouées de régénération par coupe rase des taillis et dégagement des jeunes plans d'aulne blanc. Plantations complémentaires par bouquets en cas d'échec de la régénération par rejets de l'aulnaie blanche ;
- Abattage des arbres qui menacent de tomber et de créer des embâcles.

Pour information, le RTM réalise en interne une étude visant à entretenir la ripisylve de la Lignarre (sur les secteurs en forêt domaniale). Le diagnostic de l'Aulnaie blanche à maintenir et/ou à restaurer sur le torrent établit à 2 km la portion de rivière à traiter, soit 4 km de ripisylve à entretenir. Les études en cours du RTM préciseront ces périmètres d'intervention. Les travaux seront réalisés à la suite.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- CCTP travaux
- OS travaux
- Observations et photographies

Indicateurs techniques :

- Linéaire restauré

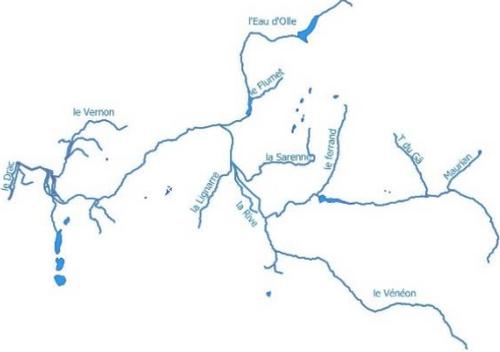
Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement						
			FEADER		Etat		Maitre d'ouvrage		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Révision DOCOB N2000	2023	Temps agent CCO	50%		50%				
TOTAL									

Etude de référence : étude de l'aulnaie blanche du Col d'Ornon, diagnostic et propositions de mesures de gestion. Parc national des Ecrins, 2010, 76 p. reprise dans le DOCB du site Natura 2000 FR8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon »

Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

Objectif opérationnel : Sensibiliser et communiquer sur les enjeux liés à l'eau

<p>Communiquer autour du contrat et des enjeux liés à l'eau</p> 	N° Action	14
	Année d'engagement	2023
	Maîtrise d'ouvrage	SYMBHI
	Type d'action	Animation
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	90 500€
	Masses d'eau	Tout le bassin versant
	Commune(s)	Toutes

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
Programme de mesures	NC
RNABE 2027	NC

Référence SAGE

Orientation	
Disposition	

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	5.13.01 – EDITION D'UNE LETTRE INFORMATION BIANNUELLE A DESTINATION DU GRAND PUBLIC 5.13.03 – REALISATION D'ANIMATIONS DE SENSIBILISATION POUR LES SCOLAIRES 5.13.05 – EXPOSITION ITINERANTE SUR LA VALLE DE LA ROMANCHE
---------------------	--

Contexte

Les contrats de rivière comportent un volet communication et sensibilisation qui aide au bon déroulement de la procédure. Les enjeux sont multiples : expliquer l'intérêt des actions engagées, valoriser l'engagement des collectivités et autres partenaires, mieux faire connaître le fonctionnement et la fragilité des cours d'eau, diffuser la connaissance,... La sensibilisation et l'éducation à l'environnement du public (scolaire ou grand public) sont des enjeux majeurs en ce début de siècle.

La politique de communication du SYMBHI a été formalisée et validée par l'Agence de l'Eau via l'accord cadre Agence-SYMBHI (cf. Annexe 4 du présent contrat). Les actions de cette fiche action découlent de cet accord cadre.

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Objectifs

Le gain escompté sera, par l'acquisition d'une conscience environnementale acquise et transmise, une meilleure protection des milieux aquatiques.

Descriptif de l'action

Il s'agit de mettre en place des actions de communication de différentes natures et visant divers publics.

1/ Poursuite du programme d'animation scolaire dans les écoles primaires du bassin versant.

Le SYMBHI travaillera en partenariat avec différentes structures implantées sur et autour du territoire et travaillant déjà dans l'éducation à l'environnement. Celles-ci réaliseront les différentes animations prévues dans le cadre du programme d'animations scolaire.

Le/la technicien(ne) du contrat de bassin pourra également réaliser des interventions.

LE PROGRAMME D'ANIMATION EN QUELQUES LIGNES :

- Un appel à projet est lancé chaque année aux écoles. Les classes qui souhaitent participer renvoient un bulletin réponse.
- Tous les thèmes en lien avec l'eau peuvent être abordés (cycle de l'eau naturel et domestique, faune et flore aquatique, l'eau dans le monde, les économies d'eau...).
- 4 demi-journées d'animation sont prévues par classe. Elles s'effectuent en classe ou en extérieur.
- Les animations seront réalisées par des structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement (LPO, Parc des Ecrins, Fédération de pêche, Drac Nature...).
- L'enseignant construit le projet avec les animateurs.
- Les animations sont totalement gratuites pour les écoles (hors frais de transport).
- Plusieurs classes d'un même établissement peuvent répondre à l'appel à projet.

Le coût d'une animation est estimé à 250€ par demi-journée + 250€ pour la préparation, les réunions et la rédaction d'un bilan des interventions.

Le budget est donc de 1 250€ / classe ; et permet d'intervenir dans environ 12 classes / an (pour un budget global de 15 000€ / an).

2/ Réalisation de lettres info à destination des habitants du bassin versant

On propose d'éditer une lettre d'information à destination des habitants du bassin versant de la Romanche (18 000 boîtes aux lettres environ) sur les 2 années pleines du contrat de bassin (2023 et 2024). Ces lettres permettront de présenter aux habitants les actions réalisées sur le territoire dans le cadre du contrat (restauration de la morphologie, continuité écologique, habitats, ripisylve, invasives,...)

Le coût estimatif est le suivant :

- Conception-rédaction, création graphique et exécution d'un numéro : 1 500 € HT / numéro
- Impression (sur la base de 18 000 exemplaires) : 3 500 € HT / numéro
- Envoi postal : 3 500 € HT / numéro

3/ Réalisation d'un livret d'accompagnement de l'exposition Romanche

La FRAPNA a réalisé en 2012-2013 une exposition itinérante sur la thématique de la Romanche. Cette exposition se présente sous la forme de 10 panneaux enrouleurs. L'objectif était de communiquer auprès du grand public sur les objectifs du contrat de rivière à travers la valorisation du patrimoine historique et naturel lié à l'eau, améliorer les connaissances sur la vallée de la Romanche et sensibiliser à la préservation de la ressource et des milieux naturels.

Il s'agit de réaliser un livret d'accompagnement de l'exposition qui viendra compléter les informations de l'exposition et permettra d'approfondir les éléments apportées par les panneaux. Le livret sera construit sur le modèle des 10 panneaux. Il comprendra des éléments techniques, bibliographiques mais aussi un ensemble d'éléments pédagogiques (jeux, quizz, etc.). L'objectif est d'encourager le public à lire de manière attentive les informations des panneaux pour compléter les jeux.

Format : A5

Nombre de pages : 32 pages comprenant 2 pages d'activités par panneau, les pages de couverture et les pages de réponses aux jeux.

Le livret sera disponible en téléchargement sur le site de FNE et du SYMBHI. 500 exemplaires seront également imprimés pour être fournis lors des emprunts.

4/Réalisation d'animation grand public

La technicienne rivière pourra réaliser, à la demande des communes, offices de tourisme, musées,... des animations à destination du grand public sur différents sujets tels que la préservation des zones humides, la lutte contre les inondations, les espèces exotiques envahissantes, etc.

Le temps agent estimé pour ces différentes missions sur la période 2022-2024 est évalué globalement à environ 40 jours, pour un montant d'environ 8500€.

Indicateurs

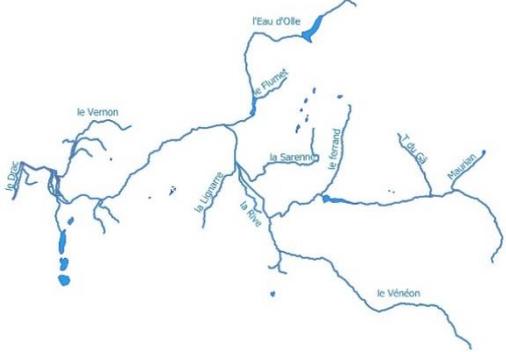
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • Demande de subvention • Envoi des lettres info 	Indicateurs techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demi-journées d'animations (scolaires et grand public) par an • Temps de réservation de l'exposition
---	---

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Animations scolaire 2022 - 2023	2022-2023	15 000€	70%	10 500€			30%	4 500€
Animations scolaire 2023 - 2024	2023-2024	15 000€	70%	10 500€			30%	4 500€
Animations scolaires 2024 - 2025	2024-2025	15 000€	70%	10 500€			30%	4 500€
Lettres info	2023	17 000€	70%	11 900€			30%	5 100€
Livret accompagnement expo Normandie	2023-2024	20 000€	70%	14 000€			30%	6 000€
Coûts interne (temps agents)	2022-2024	8 500€	70%	5 950€			30%	2 550€
TOTAL		90 500€		63 350€				27 150€

Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

Objectif opérationnel : Animer, coordonner et évaluer le contrat

<p>Animation du contrat de bassin Romanche 2022-2024</p> 	N° Action	15
	Année d'engagement	2023
	Maîtrise d'ouvrage	SYMBHI
	Type d'action	Animation
	Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	200 000€
	Masses d'eau	Bassin versant
	Commune(s)	Toutes

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	<i>NC</i>
Programme de mesures	<i>NC</i>
RNABE 2027	<i>NC</i>

Référence SAGE

Orientation	<i>NC</i>
Disposition	<i>NC</i>

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	5.12.01 et 5.12.02 – POSTES DE CHARGE(E) DE MISSION ET TECHNICIEN(NE) DU CONTRAT
---------------------	--

Contexte

L'équipe technique de l'Unité Territoriale (UT) « Romanche » du SYMBHI est actuellement composée d'un responsable d'unité et d'un(e) chargé(e) de mission PAPI-Romanche, d'un(e) chargé(e) de mission PAPI-Affluent et d'un(e) technicien(ne) qui animent les différentes démarches contractuelles et projets

du territoire. Le financement des missions assurées par l'équipe permettra d'optimiser la mise en œuvre des opérations.

A noter que le responsable de l'unité Romanche est actuellement un agent du Département de l'Isère. Une partie de ses missions pourra être financée en tant que « prestataire externe ».

Liens avec d'autres dispositifs

Contrat rivière romanche 2013-2019 / PAPI Romanche / PAPI Affluents-Oisans

Objectifs

Les objectifs de l'opération sont :

- Mettre en œuvre les actions définies au contrat de bassin ;
- Assurer la coordination des actions liées au milieu aquatique du territoire.

Descriptif de l'action

L'équipe d'animation sera composée de 4 agents pour 3,5 ETP :

- Un coordinateur (0,5 ETP / agent Département 38) ;
- Un chargé de mission PAPI-Romanche (1 ETP) ;
- Un chargé de mission PAPI-Affluents Oisans (1 ETP) ;
- Un technicien de rivières (1 ETP).

Les missions de l'équipe seront les suivantes :

- Coordination, gestion, suivi de la procédure du Contrat de bassin Romanche 2022-2024 ;
- Pilotage et mise en œuvre des actions du contrat de bassin, sous maîtrise d'ouvrage SYMBHI ;
- Maintien de la concertation avec les différents partenaires du contrat ;
- Organisation, animation et rédaction de compte-rendu des réunions, comités de rivière et comités techniques du contrat ;
- Mise en œuvre et suivi de la gestion concertée et la communication autour du contrat auprès des acteurs et du grand public ;
- Soutien et assistance aux collectivités et riverains sur les problématiques liées à la gestion des milieux aquatiques ;
- Animation de la commission GEMAPI de la Communauté de Communes de l'Oisans ;
- ...

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Rapports d'activités
- Demande de subventions des postes

Indicateurs techniques et financiers :

- Coût de l'opération

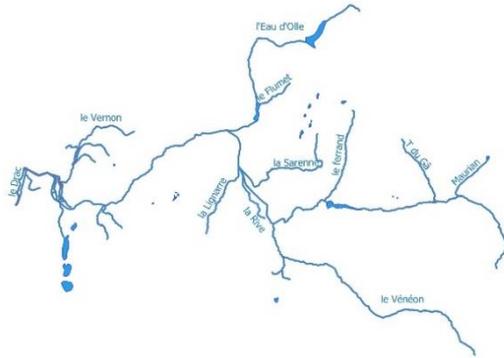
Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant			Taux	Montant
Animation du contrat	2023	100 000€	50%	50 000€			50%	50 000€
	2024	100 000€	50%	50 000€			50%	50 000€
	TOTAL	200 000€		100 000€				100 000€

Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

Objectif opérationnel : Animer, coordonner et évaluer le contrat

Etude bilan du contrat de bassin 2022-2024



N° Action	16
Année d'engagement	2024
Maîtrise d'ouvrage	SYMBHI
Type d'action	Animation
Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	En interne
Masses d'eau	Bassin versant
Commune(s)	Toutes

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	<i>NC</i>
Programme de mesures	<i>NC</i>
RNABE 2027	<i>NC</i>

Référence SAGE

Orientation	<i>NC</i>
Disposition	<i>NC</i>

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	5.15.02 – REALISATION D'UNE ETUDE BILAN A LA FIN DU CONTRAT DE RIVIERE
---------------------	---

Contexte

Il s'agit de réaliser un bilan de la mise en œuvre du contrat de bassin et une évaluation à posteriori des actions, afin de cerner les avancées réalisées, identifier les points de faiblesse et imaginer les perspectives pour l'avenir.

Liens avec d'autres dispositifs

PAPI Romanche-Oisans / PAPI Affluents / DOCOB Natura 2000

Objectifs

L'objectif est de faire le bilan du contrat et définir les orientations pour la suite.

Descriptif de l'action

Le cahier des charges de l'étude s'appuiera sur les préconisations de l'Agence de l'Eau et des autres partenaires. L'étude évaluera, enjeu par enjeu, qualitativement et quantitativement, la portée des actions au regard de leurs coûts mais aussi celle de la démarche globale.

Elle pourra se décomposer ainsi :

- Une comparaison état des lieux initiaux et finaux,
- Un bilan technico-financier,
- L'analyse et la synthèse des actions menées,
- La définition d'orientations.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques et financiers :
<ul style="list-style-type: none">• Rapport d'étude• Demande de subventions	<ul style="list-style-type: none">• Coût de l'opération

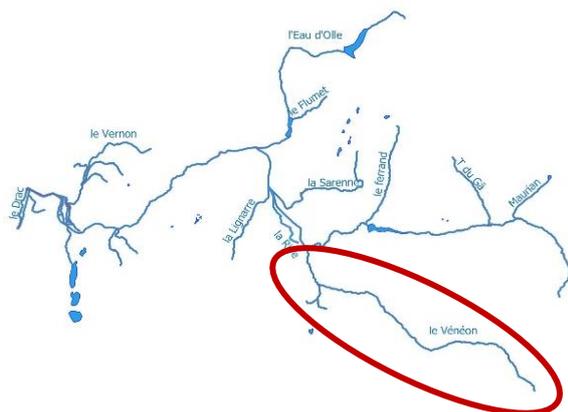
Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38		Maître d'ouvrage	
			Taux	Montant			Taux	Montant
Etude Bilan	2024	En interne via postes						
TOTAL								

Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

Objectif opérationnel : Acquisition de connaissances

Amélioration des connaissances piscicoles sur le bassin versant du Vénéon



N° Action

17

Année d'engagement

2024

Maîtrise d'ouvrage

FDAAPPMA 38

Type d'action

Etude

Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)

14 100 €

Masses d'eau

FRDR335a – Vénéon

Commune(s)

**Le Bourg d'Oisans /
Les Deux Alpes / Saint
Christophe en Oisans**

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	Neuf OF avec intitulé
Programme de mesures	AGR0401 / RES0303/ MIA0202 / MIA0504/ MIA0602/ MIA0701/ MIA0202/ MIA0301 avec l'intitulé
RNABE 2027	Oui / non 1

Référence SAGE

Orientation	De I à XVIII avec l'intitulé
Disposition	De 1 à 157 avec l'intitulé

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	NC
---------------------	-----------

Contexte

¹ 11 masses d'eau du bassin versant risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en 2027

Les données disponibles sur le bassin versant du Vénéon sont anciennes mis à part la station de pêche de l'OFB, échantillonnée annuellement (Saint-Christophe en Oisans). Lors de la récente compilation des données poisson, nous avons été confrontés à des lacunes.

Liens avec d'autres dispositifs

NC

Objectifs

L'intérêt de ces pêches est d'actualiser les connaissances piscicoles sur le bassin versant du Vénéon, afin d'apprécier la fonctionnalité de l'espèce repère qui est la truite commune.

Descriptif de l'action

L'action consiste pour une **première partie** en la réalisation de 3 pêches électriques sur le Vénéon adaptées à la topographie du cours d'eau (méthode DCE avec 75 points de pêche pour les grands cours d'eau et méthode classique De Lury d'inventaire pour les petites cours d'eau). Une station est échantillonnée annuellement par l'OFB à Saint-Christophe-en-Oisans, elle ne sera pas concernée par les sites de pêche.

Voici le détail des stations de pêche :

- La Bérarde (pêche à deux passages successifs - 8 pers/1j),
- Aval du barrage du plan du lac (pêche en 75 points - 8 pers/1j),
- Zone de tressage en amont de la romanche (pêche en 75 points - 8 pers/1j).

La **seconde partie** consiste en la réalisation de 3 pêches électriques de type inventaire De Lury sur les affluents du Vénéon (5 pers/2j), les stations ne sont pas encore définies pour l'heure.

Les stations de pêche du Vénéon seront équipées de sondes thermiques pour affiner le diagnostic piscicole (pose, vérification, relève) sur une période suffisante pour englober la période estivale et hivernale (2 pers/3j).

Une interprétation des données recueillies sera faite : état des peuplements, contexte environnant et facteurs limitants... Un lien sera recherché avec les actions de restauration mises en œuvre sur le cours d'eau. Des préconisations de gestion/restauration seront proposées à la suite des études.

A noter que les données piscicoles obtenues seront transmises à l'OFB.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Résultats de pêche électrique
- Pose/relève des sondes

Indicateurs techniques :

- Diagnostic piscicole
- Chroniques de données

Budget & calendrier prévisionnel

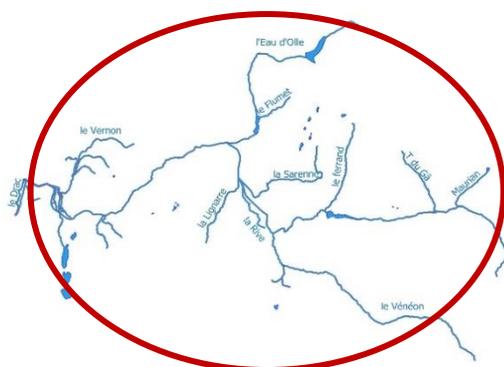
Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38 ou Région AURA*		Autofinancement (dont FNPF)	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude piscicole	2024	14 100€	50%	7 050€	AD	AD	50%	7 050€
TOTAL		14 100€		7 050€				7 050€

* À définir

Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

Objectif opérationnel : Acquisition de connaissances

Amélioration des connaissances sur les populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant de la Romanche



N° Action	18
Année d'engagement	2023
Maîtrise d'ouvrage	FDAAPPMA 38
Type d'action	Etude
Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	12 250€
Masses d'eau	Tout le bassin versant
Commune(s)	Toutes

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	Neuf OF avec intitulé
Programme de mesures	AGR0401 / RES0303/ MIA0202 / MIA0504/ MIA0602/ MIA0701/ MIA0202/ MIA0301 avec l'intitulé
RNABE 2027	Oui / non 1

Référence SAGE

Orientation	De I à XVIII avec l'intitulé
Disposition	De 1 à 157 avec l'intitulé

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	NC
---------------------	----

¹ 11 masses d'eau du bassin versant risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en 2027

Contexte

L'écrevisse à pattes blanches est représentée sur le bassin versant de la Romanche. 3 populations sont recensées sur l'Atlas Astacicole dont deux ont été observées en 2021 et une en 2012. Des prospections supplémentaires sont nécessaires afin de répertorier la présence de l'espèce sur l'ensemble du bassin versant. En effet, les connaissances restent faibles sur le secteur du contrat de rivière. Or il est admis que la conservation des espèces et la préservation de leurs milieux passent par une meilleure connaissance de leur répartition et de leur statut. De plus s'agissant d'une espèce sensible à la qualité du milieu, en tant que bio indicateur, elle apporte des informations quant à l'état des cours d'eau.

Liens avec d'autres dispositifs

NC

Objectifs

L'objectif de cette étude est de connaître la répartition des populations d'écrevisses à pattes blanches sur l'ensemble du bassin versant et de faire un recueil des facteurs limitants observés.

Descriptif de l'action

L'action consiste en la réalisation de prospections nocturnes (2pers/10j) à l'aide de lampes torches, en limitant au maximum la pénétration dans le milieu, pour éviter les risques d'écrasement des individus, de trouble de l'eau (qui restreint l'observation) et de perturbation de l'habitat.

Les facteurs limitants et perturbations seront également identifiés (espèces d'écrevisses exotiques, pente, rejets, traces de franchissement du cours d'eau, piétinement au niveau d'abreuvoirs pour le bétail, etc.)

Sachant que l'**accessibilité** du cours d'eau est déterminante, il sera nécessaire de définir au préalable les points d'accès aux cours d'eau lors des prospections de jour (2pers/2j).

Entre chaque cours d'eau, une désinfection sera systématiquement opérée afin d'éviter toute dissémination de pathologies (bottes, cuissardes...). Les prospections nocturnes sont réalisées à 2 agents par mesure de sécurité.

Période optimale de prospection : **mai à septembre** (dans des gammes thermiques supérieures à 10°C).

Heure de prospection recommandée : 21h à 3h du matin.

Une interprétation des données recueillies sera faite : état des peuplements, contexte environnant et facteurs limitants... Des préconisations de gestion/restauration seront proposées dans un plan de gestion.

A noter que les données astacicoles obtenues seront transmises à l'OFB.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Cartographie (papier et couches SIG)
- Rapport

Indicateurs techniques :

- Fiches de prospection

Budget & calendrier prévisionnel

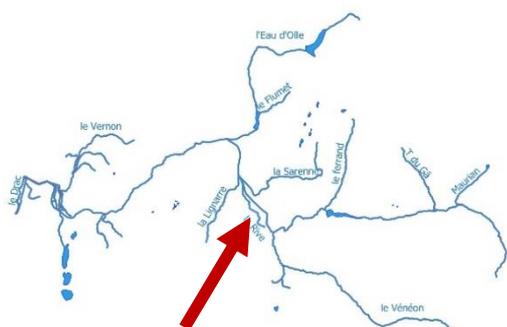
Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'eau		CD38 ou Région AURA*		Autofinancement (dont FNPF)	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude écrevisses	2023	12 250 €	50%	6 125€	AD	AD	50%	6 125€
TOTAL		12 250€		6 125€				6 125€

* À définir

Volet C : communiquer, suivre, animer et approfondir la connaissance

Objectif opérationnel : Acquisition de connaissances

Amélioration des connaissances sur la population d'Ombre commun sur la Rive



N° Action	19
Année d'engagement	2023
Maîtrise d'ouvrage	FDAAPPMA 38
Type d'action	Etude
Coût prévisionnel de l'opération (€ HT)	12 900€
Masses d'eau	FRDR10151 - Rive
Commune(s)	Le Bourg d'Oisans

Référence SDAGE

Orientation fondamentale	Neuf OF avec intitulé
Programme de mesures	AGR0401 / RES0303/ MIA0202 / MIA0504/ MIA0602/ MIA0701/ MIA0202/ MIA0301 avec l'intitulé
RNABE 2027	Oui / non 1

Référence SAGE

Orientation	De I à XVIII avec l'intitulé
Disposition	De 1 à 157 avec l'intitulé

Référence Contrat de rivière Romanche 2013-2019

Fiche Action	<i>NC</i>
---------------------	-----------

¹ 11 masses d'eau du bassin versant risquent de ne pas atteindre le bon état écologique en 2027

Contexte

La Rive possède une population d'ombre commun introduite depuis de nombreuses années. Cette population n'est plus soutenue en effectif par déversement. Les dernières pêches électriques font état d'un recul de la population (étude piscicole 2019 de la Fédération de pêche 38). Ce cours d'eau représente un fort attrait pour la pratique de la pêche sportive.

Liens avec d'autres dispositifs

NC

Objectifs

L'intérêt de ces pêches est d'actualiser les connaissances piscicoles sur le cours de la Rive en ciblant l'ombre commun, afin d'adapter le mode de gestion piscicole vis-à-vis de la fonctionnalité du milieu.

Descriptif de l'action

L'action consiste en la réalisation de 4 pêches électriques d'inventaire de type De Lury (8 pers/2j) sur les sites pêchés en 2019 avec un complément de 4 à 5 pêches à 1 passage de type IPR (7 pers/2j) pour cibler la présence d'ombrés (stade juvénile d'ombre commun).

Quatre stations de pêche d'inventaire seront équipées de sondes thermiques pour affiner le diagnostic piscicole sur une période suffisante pour englober la période estivale et hivernale (2 pers/3j).

Une interprétation des données recueillies sera faite : état des peuplements, contexte environnant et facteurs limitants... Un lien sera recherché avec les actions de restauration mises en œuvre sur le cours d'eau. Des préconisations de gestion/restauration seront proposées à la suite des études.

A noter que les données piscicoles obtenues seront transmises à l'OFB.

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :	Indicateurs techniques :
<ul style="list-style-type: none">Résultats de pêche électriquePose/relève des sondes	<ul style="list-style-type: none">Diagnostic piscicoleChroniques des suivis thermiques

Budget & calendrier prévisionnel

Nature de l'intervention	Calendrier prévisionnel	Coût (€ HT)	Financement					
			Agence de l'Eau		CD38 ou Région AURA*		Autofinancement (dont FNPF)	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation de l'étude	2023	12 900€	50%	6 450€	AD	AD	50%	6 450€
TOTAL		12 900€		6 450€				6 450€

* À définir